

# VILLE D'ANTONY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**22 SEPTEMBRE 2016**

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Monsieur Passeron.

### **Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. HUBERT à Mme BETOUATI      M. AIT-OUARAZ à M. LE BOURHIS  
Mme LAJEUNIE à M. LE LAMER      M. FEUILLADE à M. RUFAT

**M. le Maire :** Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence pour les victimes des attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rouvray.

(Une minute de silence est respectée)

**- Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 juin 2016.**

**(Aucune demande de rectification n'est faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.)**

**- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Mme DELPECH :** Sur la décision n° 1, je voudrais savoir quelle est la politique de la ville sur la mise à disposition gratuite de locaux, parce qu'en l'occurrence l'association V.A. Formules m'a tout l'air d'être une société qui profite d'un cabinet gratuit au sein de l'Espace socioculturel d'Antony ; elle a aussi des cabinets à Longjumeau, Igny, dans le 20<sup>ème</sup>, je ne comprends pas...

**M. le Maire :** Je suppose qu'il s'agit de la politique de la ville. C'est l'Espace du Noyer Doré.

**Mme DELPECH :** Oui mais enfin c'est intéressant pour une société d'avoir un local gratuit.

**M. le Maire :** La société intervient dans le cadre de la politique de la ville. Elle est payée pour cela. Si elle devait louer l'emplacement, il faudrait la payer davantage.

**Mme DELPECH :** Mais ses prestations sont payantes ?

**M. le Maire :** Oui, elles sont payantes pour la ville.

**Mme DELPECH :** Pour la personne qui consulte aussi ?

**M. le Maire :** Non, si c'est la politique de la ville, c'est la ville qui paye. Je pense que c'est pour cela que c'est gratuit. Sinon il n'y aurait aucune raison. Madame Léon vous dira que la gratuité n'existe que pour les vraies associations. Pas les fausses.

**Mme HAGEL :** Bonjour à tous. Monsieur le Maire, je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire : le point 18 dit absolument le contraire, c'est un terrain qui est conventionné gratuitement à une entreprise de parcs et jardins, qui s'appelle société Falleau, on a regardé sur internet : plus de 50 salariés, plus de 4 M€ de chiffre d'affaires par an, ce n'est pas une petite entreprise, et elle bénéficie d'un terrain gratuit rue Maurice Ravel ; cela contredit tout à fait votre réponse.

**M. le Maire** : Non, cela n'a rien à voir, c'est la société qui entretient nos espaces verts, c'est tout.

**Mme HAGEL** : Une partie de nos espaces verts.

**M. le Maire** : Oui mais enfin l'essentiel, la majorité. C'est compris dans son prix. Sinon on le paierait plus cher.

**Mme HAGEL** : D'accord.

**Mme CHARRIER** : J'ai une question groupée à propos des décisions 9, 10, 11, 12 et 24 qui se rapportent au 11 - Espace Jeunes. On peut voir dans ces décisions que des stages ont été organisés, stages au demeurant fort intéressants, je ne vais pas vous les citer, ils sont tous inscrits, mais il n'y a pas eu de commission Jeunesse et nous aimerions avoir le bilan de ces actions, à savoir combien de jeunes ont été concernés, à quels quartiers ces jeunes appartiennent, et en particulier les jeunes du Noyer Doré, Guillebaud, etc, sont-ils impliqués dans ces actions ?

**M. PASSERON** : On va débriefer sur ces stages prochainement et on fera le bilan précis lors de la prochaine commission qui aura lieu en novembre. On fait une commission en novembre et en mai, vous êtes bien sûr invitée, on vous donnera le détail sur le contenu.

**Mme HAGEL** : Je voudrais revenir à la première page et rappeler qu'il y a de plus en plus de décisions prises par vous-même en intersession, et que c'est indispensable pour nous d'avoir des réponses à nos questions car il n'y a pas de commissions dans tous les domaines, et même quand il y a des commissions, c'est aussi important d'en parler en conseil municipal.

Sur le point 2, il s'agit d'une question dont nous avons déjà parlé en intersession avec M. Passeron et dans ce conseil, c'est l'adoption de conventions de partenariat à propos d'un dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes, et j'ai remarqué que le dispositif avait changé,

là il s'agit d'un montant maximum de 1.000 € par convention, ce qui n'était pas le cas avant.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a eu un changement et nous sommes toujours preneurs d'un bilan parce qu'aux dernières nouvelles, il y avait très peu de jeunes qui avaient bénéficié de ce dispositif, cela nous paraissait quand même étonnant, avez-vous changé les critères de manière que ce dispositif puisse vraiment aider les jeunes à avoir le permis de conduire, tout du moins le passer ?

**M. PASSERON** : Pour la question du maximum, je ne peux pas répondre ce soir, je répondrai plus tard.

Concernant le dispositif, il redémarre, il est vrai que l'an dernier, on était à un dossier déposé je crois, on est à cinq cette année, c'est donc un dispositif qui redémarre très bien.

**M. le Maire** : Le maximum était déjà le même avant, 1.000 €. C'est déjà pas mal !

**Mme HAGEL** : Vous connaissez le coût d'un permis de conduire ?

**M. le Maire** : 1.800 € pour les plus chers, sauf si on le rate trente-six fois évidemment, celui qui le réussit du premier coup paye environ entre 1300 et 1.800 €.

**Mme HAGEL** : Il faut plutôt compter 2.500 €.

**M. le Maire** : Si c'est un mauvais élève, un mauvais conducteur.

**Mme HAGEL** : Pour des jeunes issus de milieux très modestes, ça peut être difficile, même en travaillant en été.

**M. le Maire** : Mais donner 1.000 €, c'est quand même pas mal.

**Mme HAGEL** : C'est déjà ça, mais dans certains cas ça peut être insuffisant.

**M. le Maire** : Dans ce cas-là ils peuvent travailler.

**Mme HAGEL** : Sur la première page, le point 4, nous avons eu la réponse en commission Travaux mais je voudrais que ce soit dit en

conseil municipal : il s'agit de la maîtrise d'œuvre relative au réaménagement de la crèche La Comptine, la crèche qui est au Noyer Doré. Actuellement les parents des petits de cette crèche vont au CML Parc Heller pour leurs enfants, c'est vrai que quand on habite dans le quartier le plus au sud d'Antony, c'est un peu loin ; on voudrait donc être sûrs que les travaux seront vraiment terminés à la fin de l'année scolaire et qu'en septembre ces parents pourront réintégrer leur crèche pas trop loin de chez eux.

**M. le Maire** : Non, les travaux seront terminés à la fin de l'année civile 2017.

**Mme HAGEL** : Ce n'est pas ce qu'on nous a dit en commission, on nous a parlé de septembre de l'année prochaine.

**M. le Maire** : Non, ce sera en décembre. Ce sont des travaux très difficiles, qui vont coûter 1,5 M€, ce n'est pas rien.

**Mme HAGEL** : Oui, on sait que ce sont de gros travaux.

**M. le Maire** : Les crèches des années 60 sont en très mauvais état.

**Mme HAGEL** : Oui, on sait bien que c'était nécessaire. Donc ce n'est pas septembre 2017, c'est janvier 2018 ?

**M. le Maire** : Oui, décembre 2017.

**Mme SCHLIENGER** : Après, Mme Hagel, on n'a rien sans rien, sur Antony on a maintenant un parc de crèches quasiment totalement rénové entre Coquelicots qui a été créée l'année dernière, qui est toute neuve, les crèches Blé en Herbe et Farandole créées l'année dernière aussi et qui sont toutes neuves, et on a réussi quand même, je le précise, à maintenir les sections des petits et des grands au Parc Heller, les équipes ont été formidables, je salue aussi la directrice de l'Enfance ici, le transfert s'est fait le 19 septembre, pour les bébés certes on est un peu coincé mais on pourrait aussi nous reprocher de ne pas faire de travaux.

**Mme HAGEL** : Les travaux étaient indispensables.

**Mme SCHLIENGER** : On les fait et on maintient un certain nombre d'enfants actuellement. Et il y a quand même trois demandes sur quatre de crèches qui sont prises en compte sur Antony, ce n'est pas non plus un gros préjudice pour l'ensemble des Antoniens.

**Mme HAGEL** : Vous voyez, nos questions vous permettent de montrer à quel point vous êtes absolument géniaux, vous vous rendez compte ?

**M. le Maire** : Merci Madame Hagel !

**Mme HAGEL** : On est drôlement sympa, non ? Mais ça ne va pas continuer, ne vous inquiétez pas !

**M. le Maire** : Page 2, pas de questions ?

**M. RUFAT** : Si, sur la numéro 13, le terrain en gazon synthétique Georges Suant et sur le « marché initial de reconstruction du terrain du stade Velpeau », je n'ai pas très bien saisi si c'était une continuité, c'est la même entreprise qui fait l'ensemble ?

**M. le Maire** : Non, c'est l'entreprise qui a fait Velpeau qui a été reprise pour faire le marché de Georges Suant. C'est possible dans le cadre d'un marché négocié de prestations similaires. Les prestations sont similaires.

**Mme HAGEL** : C'est vrai que ce n'est pas très compréhensible.

**M. le Maire** : C'est une règle connue. La pelouse synthétique de Velpeau a été changée et celle de Georges Suant qui est synthétique est en voie d'être changée. Ce n'est pas encore terminé.

**M. RUFAT** : Oui, c'est en travaux.

**Mme DELPECH** : Page 3, décision n° 23, je voudrais savoir pourquoi la mairie a besoin de faire appel à une société pour faire des annonces de recrutements en crèches, est-ce que le Pôle Emploi et le site internet de la ville ne sont pas suffisants ?

**Mme SCHLIENGER** : Sans doute que non, il y a certains postes qui sont difficiles à recruter. Mais M. Serin vous en dira plus à l'occasion pour les RH.

**M. le Maire** : C'est une agence spécialisée dans les crèches et les personnels de crèches. Vous savez qu'il y a moins qu'avant de déficit dans les personnels de crèches, avant c'était difficile d'en avoir et on avait du mal à boucher tous les trous, maintenant c'est un peu mieux mais on fait quand même appel à des spécialistes.

**Mme HAGEL** : Je pense, Monsieur le Maire, que si vous proposiez un logement aux personnes....

**M. le Maire** : A toutes les personnes ? Il y en a 220 !

**Mme HAGEL** : Non, pas toutes mais s'il n'y a pas d'incitation... Il y a une pénurie de personnels qualifiés dans la petite enfance, vous le savez pertinemment, Mme Schlienger le sait aussi, il faut donc trouver des incitations matérielles et financières pour permettre aux personnes qualifiées de venir à Antony, de choisir Antony. Parce que le problème est que les personnes choisissent une ville. Elles ont plein de demandes. Donc il est évident que quelqu'un qui est logé à Antony choisira plutôt Antony. Après, c'est à vous de voir.

**M. le Maire** : Oui mais M. Legrand ne peut pas loger les gens comme ça, il n'a pas le droit.

**Mme HAGEL** : Mais ce n'est pas M. Legrand, c'est vous Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Non, c'est une commission, et elle ne choisit pas systématiquement des personnes communales, au contraire même.

**Mme HAGEL** : C'est une commission opaque, je veux dire Office Public.... Il y a qui dans cette commission ? Ni des associations de locataires, ni des personnes de l'opposition municipale...

**M. LEGRAND** : Si, il y a des locataires.

**Mme HAGEL** : Pas dans la commission d'attribution, au conseil d'administration oui.

**M. LEGRAND** : Dans la commission d'attribution aussi.

**Mme HAGEL** : Non, ce n'est pas vrai. Vous profitez que Jean-Marc Feuillade ne soit pas là !

**M. le Maire** : Mes chers collègues, ce n'est pas à l'ordre du jour...

**Mme SCHLIENGER** : Permettez-moi de rebondir avec ce que vous disiez avant : avoir des structures toute neuves et agréables, c'est aussi un argument pour les faire venir.

**Mme HAGEL** : On sait très bien et vous le savez pertinemment que dans d'autres communes du 92, il y a des crèches toute neuves qui n'ont pas pu ouvrir parce qu'on ne trouvait pas le personnel.

**M. le Maire** : Ici elles ouvrent et les personnels choisissent Antony.

**Mme HAGEL** : Page 3, nous avons à nouveau une initiation au golf, c'est la décision 21 et ensuite page 7 il y a la décision 45, pourquoi pas, nous avons déjà eu plusieurs initiations au golf lors de précédents conseils, on ne fait pas de fixation contre le golf, ce qui nous étonne, c'est pourquoi pas d'initiation à d'autres sports, pourquoi juste le golf ?

**M. le Maire** : C'est un stage Sports Vacances de l'OMS, je vous propose de poser la question en commission des sports.

**Mme HAGEL** : Il n'y a pas eu de commission des sports.

**M. LE LAMER** : Mais si !

**Mme HAGEL** : Non, pas cette fois-ci M. Le Lamer ! D'ailleurs Monsieur le Maire le sait parfaitement, il est toujours là à la commission des sports. Avec les finances, c'est la seule commission où il est là.

**M. le Maire** : Oui.

**Mme HAGEL** : On est élus pas pour nous, on est élus pour les Antoniens, je réponds à M. Fouquet.

**Mme DELPECH** : Pour la 26, je voudrais savoir quelles sont les activités des Echos de Berny qui bénéficient du studio Beauvallon gratuitement pendant un an ?



**Mme LEON** : C'est une association qui joue de la trompe de chasse. Ils font beaucoup de bruit, c'est pour ça qu'on leur donne le studio.

**Mme CHARRIER** : Page 5, décision 35, j'aurais voulu savoir en quoi consiste l'exposition Filles-Garçons Egalité des chances qui se tiendra en novembre à la Médiathèque Arthur Rimbaud, et quel est le public visé ?

**Mme LEON** : C'est tout un mois qui va se dérouler sur ce thème-là, il y aura une exposition mais aussi des conférences, et des débats, et ce thème est proposé en lien avec le 11 et le centre culturel et social. Sur ces trois lieux le thème va être repris de manière différente, et par lieu vous voyez le type de public qu'on peut viser, même si ça vise absolument tout le monde.

**Mme CHARRIER** : L'association qui s'occupe de cela, le réseau Canopé si mes renseignements sont bons correspond à l'ancien CMDP, donc ce n'est pas destiné qu'aux scolaires, c'est aussi destiné aux adultes ?

**Mme LEON** : Ce n'est pas spécialement pour les scolaires, non. C'est fait dans le cadre de la Médiathèque, dans le cadre du 11, et dans le cadre du centre social et culturel.

**Mme HAGEL** : Délibération 36, à rapprocher de la 39, ce sont des avenants au marché de nettoyage et d'entretien de locaux municipaux, on a la petite enfance, après on a autre chose sur les locaux administratifs, vous avez fait le choix de demander à des entreprises privées d'entretenir les locaux de la ville, ce sont vos choix, ce ne sont pas les nôtres, par contre SAMSIC I est une très grosse entreprise, quasiment leader sur cette portion de marché, je voudrais savoir s'il y a des clauses sociales, car il est bien évident que ce type d'emplois pourrait permettre à des personnels en voie d'insertion de redémarrer sur le marché de l'emploi.

Je vous rappelle que le Conseil Départemental, lui, n'hésite pas à mettre des clauses sociales de manière que des personnels en insertion soient recrutés pour accomplir ces missions sur des territoires donnés.

Je trouve que sur des fonctions de ce type on pourrait certainement permettre à des Antoniens, ou des personnes du territoire, on ne va pas non plus mettre des frontières entre Châtenay et nous par exemple, permettre à des personnels en voie d'insertion d'avoir des emplois sur la ville.

**M. le Maire** : Vous demandez s'il y a des clauses sociales ? Dans ce domaine-là pratiquement tous les salariés répondent aux clauses sociales.

**Mme HAGEL** : Je vous dis qu'il y a des procédures tout à fait spécifiques qui permettent de dire que telle entreprise sur tel marché a pris en pourcentage tant de personnes qui lui sont adressées par le Pôle Emploi et qui sont des personnes en voie d'insertion.

**M. le Maire** : Ce n'est pas la peine d'imposer des clauses à cette profession.

**Mme HAGEL** : Ah oui, je vois ce que vous voulez dire. Je trouve que ça pourrait l'être et ça pourrait permettre à des gens du territoire de trouver un emploi.

**M. LEGRAND** : Cela a été le cas de personnes sur Antony qui ont été embauchées.

**Mme HAGEL** : Je le sais, absolument, c'est donc possible de le faire puisque c'est fait.

**M. le Maire** : D'autres questions ?

**Mme CHARRIER** : Page 7 j'aurais voulu poser une question sur la décision 44, il y a un titre très alléchant sur la Petite Enfance qui s'appelle « Puériculture du Monde », je voudrais savoir en quoi ça consiste, et

aussi quels sont les destinataires ? Est-ce le personnel ? Est-ce que ce sont les familles ou les enfants ?

**M. le Maire** : C'est la politique de la ville.

**Mme CHARRIER** : C'est marqué « Pôle Famille Enfance Jeunesse ».

**M. le Maire** : Oui mais c'est la politique de la ville qui a demandé ce service- là. C'est une subvention demandée au Conseil Départemental pour la politique de la ville.

**Mme CHARRIER** : Et en quoi consiste le contenu ?

**M. le Maire** : Il est marqué : « Considérant la nécessité d'apporter une réponse aux problèmes de parentalité repérés par les acteurs du territoire » et Dieu sait s'il y en a effectivement... C'est la parentalité.

Page 8, pas de questions ?

**M. RUFAT** : Sur la 61, « Adoption d'une convention à conclure avec l'Association I.F.A.C pour la mise à disposition d'une salle au centre social et culturel », c'était pour quel objectif cette association ?

**M. le Maire** : L'I.F.A.C, c'est la formation CAP Petite Enfance.

**Mme HAGEL** : Non, c'est pour le BAFA !

**M. LE BOURHIS** : L'I.F.A.C intervient aussi dans ce domaine-là : formation aux métiers de Petite Enfance.

**M. RUFAT** : C'est pour les jeunes Antoniens ?

**M. le Maire** : Oui, c'est le centre social et culturel.

**M. RUFAT** : Je pensais moi aussi que c'était le BAFA, combien de personnes sont concernées par cette formation ?

**M. le Maire** : On vous le dira, Saïd Ait-Ouaraz n'est pas là, on vous le dira. Je retiens votre question.

**M. RUFAT** : J'avais une question supplémentaire concernant les décisions : je me demandais pourquoi on ne retrouvait pas l'appel à un cabinet ou une prestation juridique pour le recours que vous avez fait contre l'arrêté de déclaration d'utilité publique de Massy-Valenton ? Vous

avez dit que vous aviez sollicité un avocat, d'habitude on voit passer des décisions, là on n'en a pas.

**M. le Maire** : La liste a été arrêtée le 7 septembre et on a pris l'avocat après.

**M. RUFAT** : Vous l'avez payé après ? D'accord.

**Mme HAGEL** : Monsieur le Maire, nous avons bien compris que vous aviez déposé un recours, nous aurions souhaité en connaître le contenu.

**M. le Maire** : Je vous l'ai dit, c'est un recours contre l'utilité publique, nous contestons l'utilité publique de l'arrêté Massy-Valenton.

**Mme HAGEL** : Oui mais ne pourrait-on pas l'avoir ? Il semble que ce soit un document communicable...

**M. le Maire** : Non.

**Mme HAGEL** : Alors tout le monde n'est pas d'accord, pour nous c'est un document communicable, il semble que pour vous ça ne le soit pas. Donc à quelle étape ça le sera ?

**M. le Maire** : Saisissez la CADA et vous verrez.

**Mme HAGEL** : Il faut saisir la CADA pour avoir communication d'un recours que vous déposez au nom de la ville ?

**M. le Maire** : Oui. Ecoutez, puisque vous n'êtes pas d'accord avec nous, saisissez la CADA.

**Mme HAGEL** : Oui mais enfin le temps de saisir la CADA, vous savez très bien comment ça se passe, on en a pour un an, ou peut-être six ou quatre mois...

**M. le Maire** : Les recours, c'est très long aussi.

**Mme HAGEL** : Oui mais on aurait aimé connaître le contenu de ce recours, quels sont vos arguments ; les habitants d'Antony mobilisés sur le sujet souhaiteraient connaître cela.

**M. le Maire** : Les habitants d'Antony, c'est nous qui les représentons. 62%, n'oubliez pas. Vous, vous pesez 20%...

**Mme HAGEL** : 20%, certainement pas !

**M. le Maire** : Ne faites pas croire que vous représentez les habitants d'Antony, vous pesez 20%.

**Mme HAGEL** : On représente les gens qui viennent nous voir.

**M. le Maire** : Oui, 20%.

**Mme HAGEL** : Qu'est-ce que vous en savez ? On représente les gens qui nous sollicitent.

**M. le Maire** : Moi, je représente les 62% qui viennent me voir. Mais c'est depuis toujours, vous avez toujours eu l'illusion de représenter les habitants d'Antony ! Avant, c'était M. Meunier qui pensait être le représentant des masses populaires d'Antony. Continuons. Plus de questions ?

**- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.**

**M. le Maire** : Des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons à l'ordre du jour.

## **FINANCES**

**- 1 - Décision Modificative de crédits n° 1 : Budget Ville - Exercice 2016.**

**(Rapporteur : M. MEDAN)**

**(M. Médan commence la lecture du rapport de présentation – Mme Hagel l'interrompt sur le point des DIA...)**

**Mme HAGEL** : Et les DIA ?

**M. MEDAN** : Elles sont passées. Monsieur le Maire a demandé s'il y avait des questions sur les DIA et il m'a passé la parole.

**Mme HAGEL** : Ah non, sur l'avenue Gabriel Péri il faut quand même qu'on ait des réponses ! C'est un gros projet...

**M. le Maire** : Vous en parlerez dans les questions diverses.

**M. MEDAN** : Nous en sommes à la décision modificative.

**Mme HAGEL** : Ah non, ce n'est pas correct...

**M. MEDAN** : Nous en sommes à la décision modificative qui correspond...

**Mme HAGEL** : Non, ce n'est vraiment pas correct !

**M. MEDAN** : Il faut écouter un peu, ne pas faire que parler, toujours parler !

**Mme HAGEL** : Non, ce n'est pas correct, vous nous interdisez de parler sur cette opération, il faut rappeler qu'il s'agit de décisions importantes, de points importants en matière d'urbanisme.

**M. le Maire** : Oui mais il fallait écouter. En plus, on n'est pas obligé de vous montrer les DIA. C'est une faveur que l'on vous fait, si vous n'écoutez pas...

**M. RUFAT** : On a voté pour les voir, les décisions !

**Mme HAGEL** : Vous avez un raout juste après, vous voulez qu'on finisse vite ?

**M. MEDAN** : Allez, il faut savoir être bon perdant, fairplay...

**Mme HAGEL** : Non.

**M. MEDAN** : Mais si, faites un effort, vous allez y arriver !

(M. Médan termine sa présentation du rapport Décision Modificative n° 1)

**M. le Maire** : Des questions ?

**M. RUFAT** : Oui, ou des commentaires, 150.000 €, c'est vraiment une toute petite DM, je ne sais pas s'il était urgentissime de la mettre là ou si l'on ne pouvait pas attendre la décision modificative de décembre, donc une explication de vote qui est en cohérence avec le budget : comme nous avons voté contre, nous serons « fairplay », nous voterons contre aussi.

**M. le Maire** : Nous comprenons. Nous, nous votons pour.

**(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre : chaque chapitre recueille 42 voix pour et 7 voix contre.)**

**- 2 - Fixation de divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort.**

**(Rapporteur : M. MEDAN)**

**M. MEDAN :** Il s'agit de quatre blocs concernés par cette décision : l'animation musicale, le cinéma, les animations, et les activités musicales de l'Espace Vasarely, il serait un peu long de faire le récapitulatif très précis de ces quatre votes, nous allons répondre à vos questions si vous en avez, là encore les modifications sont relativement minimales et vous avez pu constater qu'il y avait même des baisses de tarifs. Merci.

**Mme HAGEL :** Un point que nous retrouvons dans la délibération 1 et 2 : c'est une proposition que nous vous faisons depuis des années, dans les tarifs réduits vous notez les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de l'Allocation Handicapé Adulte, et depuis des années nous demandons que les bénéficiaires des minimas sociaux, notamment le RSA, bénéficient aussi de ce tarif réduit.

Alors les réponses que vous nous avez données ne nous satisfont pas, en effet vous nous avez expliqué qu'il était difficile qu'ils présentent des justificatifs, c'est exactement la même chose pour les personnes en situation de recherche d'emploi, c'est exactement la même chose pour les personnes bénéficiant de l'AAH, pourquoi ne voulez-vous pas élargir ces tarifs réduits ? Ce n'est quand même pas pour des raisons financières ; donc pourquoi ne voulez-vous pas élargir ces tarifs réduits aux personnes percevant les minimas sociaux ? Alors je ne parle pas des minimas sociaux vieillesse puisque les plus de 65 ans ont le tarif réduit, je parle des minimas sociaux, notamment RSA pour les personnes en âge d'être en activité.

Peut-on avoir une réponse car ça fait des années qu'on le demande et on ne comprend pas votre blocage, expliquez-nous.

**Mme ROLLAND** : En effet, je suis obligée de vous le redire : nous avons réfléchi avec le CCAS pour voir dans quelle mesure on pouvait faire des tarifs bas pour les personnes relevant des minimas sociaux, et le fait est qu'on se heurte à une difficulté quant à la justification que peuvent présenter les personnes. Donc autant les personnes en recherche d'emploi, comme vous dites, ou les personnes en situation de handicap, ont des cartes, autant pour ceux qui sont aux minimas sociaux, les cartes sont extrêmement difficiles à avoir.

Ce que je veux quand même vous faire remarquer, c'est l'importance aussi des tarifs qu'on a négociés avec le CCAS. Il ne suffit pas de donner des tarifs aux personnes qui sont aux minimas sociaux, l'important est de les accompagner, de leur permettre par exemple d'aller au cinéma, dans des lieux où ils n'iront pas forcément de manière autonome, donc il y a un accompagnement qui est fait avec le CCAS et on a d'importantes relations avec eux à tel point que le nombre d'accords et d'entrées qui se sont faites avec eux, en particulier au moment de Noël, est très important, il y a eu par exemple 1500 contremarques de prévues dans le cadre des spectacles pour la période de Noël, en lien avec le CCAS.

Donc je pense que le travail que fait toute l'équipe autour de ces personnes est très bien, il ne suffit pas de leur donner un tarif, il s'agit aussi de les accompagner dans leurs démarches et les y inciter.

**Mme HAGEL** : Je crois que ce sont deux choses complètement différentes. Ce qui est fait au niveau du CCAS est une mesure intéressante, il faut absolument qu'elle perdure, on est tout à fait d'accord, par contre vous devriez regarder plus précisément les statistiques en matière de personnes notamment bénéficiant du RSA. Et il y en a beaucoup à Antony. Et vous verrez qu'il y a une proportion



importante qui a le niveau Bac et au-dessus, ce sont des personnes qui sont tout à fait capables d'aller au cinéma toutes seules, elles ne passent pas par le CCAS, néanmoins elles ont des tout petits revenus. Et je dis que pour ces gens-là, qui ne passent pas par le CCAS et qui souhaitent aller au cinéma, il faut faire quelque chose, ce n'est pas normal que moi qui ai plus de 65 ans et qui ai un revenu, j'ai un tarif réduit alors que la personne de 40 ans qui est en fragilité et qui perçoit ce type de revenu est obligée de payer un tarif normal. Je trouve que c'est absolument scandaleux ! Moi, je n'ai absolument pas besoin du tarif réduit, j'ai plus de 65 ans mais je peux tout à fait payer un tarif normal...

**M. SERIN** : On va changer alors !

**Mme HAGEL** : Mais je vous en prie ! Votre électorat des plus de 65 ans appréciera !

Franchement les raisons que Mme Rolland nous donne ne tiennent pas debout. Toutes ces personnes ont des documents pour dire qu'elles ont la CMU et d'autres choses, ne serait-ce que pour les personnes qui ont la CMU...

**M. le Maire** : M. Ollivry va vous répondre.

**M. OLLIVRY** : On est d'accord sur le principe qu'il faut aider les personnes ayant le RSA ou d'autres dispositifs sociaux, le problème est qu'il n'y a pas de « visa » qui organise soit le RSA, soit la MDPH, il n'y a pas une seule carte, comment voulez-vous que quelqu'un au Sélect puisse contrôler l'état social d'une personne ? C'est quasiment impossible.

Alors vous allez me dire que le CCAS pourrait faire des cartes spécifiques pour les gens qui..., etc, sauf que ça change tout le temps, il y a des milliers de personnes qui ont des avantages et des aides sociales mais ça change tout le temps. Entre les allocations familiales, le RSA, et d'autres dispositifs, ça change.

Donc ce qu'on préfère, c'est aider les personnes quand elles ont des difficultés, et comme disait Mme Rolland, l'important est de les accompagner car vous avez raison, il y a des gens qui n'ont pas besoin de nous pour aller au cinéma, on est bien d'accord, je viens de recevoir une personne qui est présentatrice à la télévision, qui est réfugiée et qui n'a vraiment pas besoin d'accompagnement, mais il est très difficile de mettre en place un système codifié systématique pour que ce soit contrôlable dans un cinéma ou un théâtre.

**Mme HAGEL :** Tous les bénéficiaires de la CMU ont une carte, vous pourriez au moins donner à ceux qui ont la CMU.

**M. le Maire :** Passons à la suite, question suivante ?

**Mme HAGEL :** Ciné-Goûter disparaît, Mme Rolland nous a expliqué que les subventions du Conseil Départemental ayant cessé, le Ciné-Goûter qui est une activité que tous les parents et enfants apprécient, qui permettait en matinée d'avoir un film pour enfant, une présentation, un débat et un goûter, le Ciné-Goûter disparaît, ça ne nous paraît pas une bonne mesure. Et je ne pense pas que sur le plan financier ce soit quelque chose d'extrêmement onéreux. Merci de nous répondre Monsieur le Maire.

**Mme ROLLAND :** J'ai expliqué en effet que le dispositif du Département n'était pas reconduit, je n'ai pas dit que c'était la fin des subventions mais ce dispositif n'est pas reconduit, par contre il existe d'autres dispositifs que la Ville a mis en place, il y a un dispositif Ville qui permet aux enfants d'aller au cinéma, et il y a le dispositif Ecoles et Cinéma qui continue à fonctionner. Plus des tarifs très intéressants pour les enfants.

**M. RUFAT :** Sur la première délibération, il y en a quatre, il y a une nouveauté qui est une réduction prévue pour les professeurs et élèves du Conservatoire d'Antony, comme le Conservatoire est une fonction territoriale maintenant, ce n'est pas compliqué de faire cette proposition

pour les professeurs et élèves du Conservatoire d'Antony ? Je parle des animations musicales.

**M. ROLLAND** : Cela existait déjà avant. Ce qui est nouveau, c'est pour le Château Sarran. Mais je comprends votre question.

**M. RUFAT** : Les Antoniens qui vont sur Bourg-la-Reine n'y ont pas droit par exemple.

**M. le Maire** : Si c'était un équipement du territoire, je comprendrais, mais là c'est un équipement d'Antony, il n'y a pas de raison de faire des cadeaux aux uns et aux autres.

**M. RUFAT** : Les élèves Antoniens qui sont dans un autre conservatoire que celui d'Antony parce qu'ils n'ont pas pu trouver ce qu'ils cherchaient à Antony n'auront pas cet avantage.

**Mme HAGEL** : Et je vous rappelle qu'il y a des instruments qui ne se trouvent plus partout, ça a été un choix territorial, vous l'avez fait parce que vous pensiez que c'était plus économe, et maintenant ces enfants sont pénalisés.

**Mme DELPECH** : Je ne comprends pas pourquoi sur ce tarif vous n'avez pas rajouté les bénéficiaires de l'AAH ? Ils y étaient avant, pourquoi ils n'auraient pas un tarif préférentiel à 5 euros eux aussi ?

**M. le Maire** : Ils y étaient avant ?

**Mme DELPECH** : Oui, avant les professeurs étaient dans le tarif préférentiel, vous l'avez baissé de 12 à 5 € mais pas pour les demandeurs d'emploi ni pour les bénéficiaires de l'AAH, donc moi je réclame 5 € pour eux aussi.

**M. le Maire** : D'autres questions ?

**M. MEUNIER** : C'est une délibération par laquelle il nous est demandé d'approuver divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort. Des tarifs qui, quoi qu'on en dise, s'apparentent bien à des impôts déguisés...

**M. le Maire** : Non, les tarifs ne sont pas des impôts. C'est le prix d'un service.

**M. MEUNIER** : Sur les divers tarifs en question, sur l'animation musicale, j'observe qu'il n'est toujours pas envisagé de soumettre les activités du Château Sarran au taux d'effort, c'est regrettable. Par ailleurs, dans les concerts classiques, ceux s'inscrivant dans le cadre de Place au Jazz et des Rencontres Internationales de la Guitare, vous proposez un certain nombre de tarifs préférentiels, notamment pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Pour ces deux catégories pourquoi ne pas avoir envisagé la gratuité ?

En ce qui concerne l'animation, des tarifs qui peuvent représenter des sommes importantes, hors de portée pour certaines familles nombreuses, je pense en particulier à la Patinoire de Noël, 5 € de l'heure et par personne, 40 € le carnet de dix tickets. En dehors des tarifs pour le Salon des Créateurs de Noël et l'installation des chalets de Noël autour de la patinoire, une augmentation de 3% en moyenne des autres tarifs. Après vous pourrez toujours dire et prétendre qu'il ne s'agit pas d'impôts déguisés dans ce cas-là !

**M. le Maire** : Il s'agit de tarifs pour les commerçants.

**M. RUFAT** : Sur la troisième délibération, les tarifs de la patinoire, comme l'orateur précédent je constate que vous n'avez pas prévu un tarif Famille permettant de dire que quand viennent les deux parents, les deux enfants voire plus, on pourrait faire un tarif incitatif. C'est une proposition.

Sur la quatrième délibération, je ne sais pas si c'est de celle-là que parlait M. Médan en parlant de baisses de tarifs, je voudrais comprendre : ce sont des baisses assez importantes sur le tarif du forfait enregistrement journée six heures pour les groupes extérieurs et à vocation commerciale, il y a marqué 200 € et pour le tarif précédent, c'était 266 €, cela fait une baisse de 25%, est-ce celui-là dont vous parliez ?

**M. MEDAN** : Oui, je pensais à celui-là qui a baissé de 66 €, mais je pensais aussi à la baisse de 12 à 5 pour le premier tarif, c'était juste pour souligner qu'il n'y avait pas que des hausses, loin de là puisque beaucoup de tarifs restent inchangés et que certains baissent.

**M. RUFAT** : Il y a certains nouveaux aussi et ça, c'est un peu plus gênant.

**M. MEDAN** : Oui, les nouveaux augmentent forcément puisqu'ils n'existaient pas !

**M. RUFAT** : Il y a aussi ceux qui ont été éclatés, comme les concerts de groupes émergents, avec une notion de notoriété qui va être je pense assez délicate à gérer, entre la notoriété régionale et la notoriété nationale, parfois ça va être assez litigieux je pense, et désagréable pour certains d'être classés dans l'une ou l'autre des catégories.

**M. MEDAN** : Cela dépend, si la notoriété commence à 4 M€, avant 4 M€ ils ne seront pas gênés !

**M. RUFAT** : Vous pouvez donner le nombre de disques vendus, peu importe.

**M. MEDAN** : Non, je ne sais pas.

**M. RUFAT** : Mais le tarif a augmenté nettement, le point de départ était à 8 € pour la carte du 11, ça passe à 10, et pour le plein tarif ça passe de 5 à 12, c'est très loin d'être une baisse !

**Mme ROLLAND** : En fait il faut voir cela d'une autre manière, il faut voir que les studios d'enregistrement commencent à se développer, à trouver leurs marques, et l'équipe a voulu mettre en place quelque chose qui n'existait pas et ils tâtonnaient, un ensemble de tarifs pour justement tout ce qui était diffusion, programmation, c'est quelque chose de nouveau ; on l'a amorcé très légèrement au cours de l'année précédente et aujourd'hui il s'agit d'étoffer toute la part diffusion, on a eu beaucoup de groupes qui ont répété, qui ont enregistré pour quelques-uns, l'idée est

de les faire connaître et de faire en sorte qu'il y ait une scène qui s'ouvre sur l'extérieur et qui accueille des groupes de plus grande envergure pour dans son sillage accompagner les groupes locaux. Donc il y a toute une politique qui se met en place et s'étoffe progressivement dans le cadre des studios, d'où ces nouveaux tarifs et cette nouvelle grille qui auparavant était très succincte et qui s'étoffe aujourd'hui.

**Mme DELPECH** : Je voulais revenir sur les seniors : pour la plupart des salles, les seniors sont à partir de 60 ans et pas 65 ans, vous avez reculé l'âge des tarifs réduits pour les seniors pour le cinéma, je trouve que ce n'est pas normal d'avoir repoussé cet âge-là, il y a encore des personnes qui ne prennent pas leur retraite à 65 ans.

**M. le Maire** : Je ne crois pas qu'on ait changé quelque chose cette année.

**Mme DELPECH** : Ah si, pour le cinéma. Et en plus vous les avez oubliés dans les tarifs réduits des retransmissions.

**M. le Maire** : Il y a trop de tarifs, vous voyez, on s'y perd, il vaut mieux simplifier !

**(Vote à main levée par tarif :**

**- Tarifs de l'animation musicale : 42 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions.**

**- Tarifs pour le cinéma : 42 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions.**

**- Tarifs pour l'animation : 42 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions.**

**- Tarifs pour les activités musicales de l'Espace Vasarely : 42 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions.)**

**- 3 - Attribution d'une subvention d'investissement de 64.000 € et octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de logements sociaux situés au 70 rue Adolphe Pajeaud à Antony.**

**(Rapporteur : M. MEDAN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme HAGEL** : Vous achetez, c'est très bien, vous faites 8 logements sociaux, c'est une bonne chose, par contre je vous rappelle quand même qu'on a besoin de construire du logement social en plus ; mais ce que je veux surtout vous dire, c'est que là vous avez fait une affaire en or parce que pour 1 M€, rénovation comprise, vous avez 8 logements et 2 commerces. Donc ça fait le logement et le commerce à .... Bravo !

**M. le Maire** : C'est tout ? Pas d'autres questions ?

**(Vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **URBANISME – AFFAIRES FONCIERES**

**- 4 - ZAC Jean Zay : Adoption d'une convention de partenariat avec la société « La Calade » pour l'analyse en coût global de l'opération.**

**(Rapporteur : M. CHARRIEAU)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. CHARRIEAU** : C'est assez expérimental, c'est pour ça que nous avons un financement du ministère à hauteur de 70.000 €, et les deux villes participant pour le reste, 16.800,15 € sont demandés à la ville d'Antony.

**Mme LE BRIS** : Evidemment notre groupe accueille favorablement cette expérimentation, ce qui n'enlève rien, je le précise, aux positions que nous avons pu prendre antérieurement sur le projet, et notamment sur les logements sociaux pour les familles ; de même que nous soutenons toute démarche ou approche innovante puisqu'on pense que c'est à la fois source de fierté et de cohésion pour le territoire, et que ça permettra de rendre un meilleur service aux habitants.

Comme M. Charrieau l'a dit, l'analyse en coût global permet d'appréhender un projet d'aménagement selon l'ensemble de ces coûts, depuis la conception jusqu'à la démolition, et cela présente plusieurs avantages pour les Antoniens, d'abord ça guidera le maître d'ouvrage, c'est-à-dire vous, dans ses choix en présentant plusieurs scénarios, mais aussi on pense que ça peut avoir un effet d'entraînement positif pour les Antoniens puisque ça va valoriser les principes d'urbanisme et de construction plus économes en ressources et en énergie puisque leur coût potentiellement élevé initial sera compensé par les gains obtenus tout au long de la vie de l'aménagement, et donc ça peut avoir une vertu pédagogique pour les citoyens en leur montrant l'intérêt d'opter pour ce type de dispositif.

En plus, il se trouve que M. Outrequin de La Calade est vraiment expert, je pense que c'est une chance pour Antony de faire partie de cette expérimentation, ce qui m'amène à quelques questions :

- Comment valoriserez-vous auprès des habitants cette démarche et ses résultats au fil du temps ?

- Comment associerez-vous les Antoniens à cette démarche pilote ?  
Notamment dans la présentation il est précisé qu'il y aura un certain nombre de thèmes qui pourront être retenus et que ce ne sera pas l'ensemble des thèmes qui peuvent être appréhendés dans ce type d'analyse, comment on va pouvoir être informés des thèmes retenus ?

Et on aimerait aussi savoir le lien avec la ville de Saintes parce que ce n'est pas forcément évident à comprendre, pourquoi et comment cette expérimentation et l'autre vont être mises en commun ?

- Et concrètement comment se déclinera la recherche actions ?

**M. CHARRIEAU :** Comme c'est expérimental, je ne peux pas vous donner toutes les réponses puisqu'on ne sait pas encore exactement la façon dont les résultats pourront être délivrés, mais il est évident que tout



cela se fait en concertation avec l'architecte qui encadre et qui va piloter tout le projet de création de ZAC ; notre objectif est de trouver des solutions pour valoriser et pour apporter sur non pas le béton mais le bitume, sur l'aménagement de l'ensemble des infrastructures, des solutions qui seront les plus pérennes possibles.

Ensuite tout cela sera introduit dans le protocole de ZAC, je ne sais pas si vous connaissez M. Outrequin, il travaille pas mal avec l'architecte qui a été retenu, il est beaucoup dans les congrès ou les colloques avec l'architecte qui a été retenu pour suivre le projet de la ZAC, donc tout sera intégré dans l'ensemble de cette démarche dans laquelle on a un certain nombre de concertations qui viendront au fil de l'eau, tout n'est pas encore bouclé, je suis désolé, je ne peux pas vous donner les thèmes qui seront retenus, vous connaissez les chercheurs, ils cherchent un peu partout, le travail avec Saintes est pour avoir deux communes avec des ZAC un peu différentes, de tailles différentes, qu'on ait aussi des environnements et des experts autour qui soient différents et qui puissent enrichir mutuellement les démarches.

Oui, on fera dans le cadre de la concertation de la ZAC des points réguliers pour pouvoir identifier tous les projets et tous les sujets qui seront apportés, mis sur la table au cours de cette expérimentation.

**M. le Maire** : Très bien. Des questions ?

**M. MEUNIER** : Une délibération qui s'inscrit donc dans le cadre du projet que vous portez sur les terrains de la Résidence Universitaire d'Antony avec la ZAC, ainsi que l'Etablissement Territorial Vallée Sud Grand Paris, le Conseil Départemental des Hauts de Seine et l'Etat, et qui n'a au final d'autre but que de chercher à démontrer aux yeux du public, et avec la complicité de l'Etat, combien ce projet est formidable.

Un projet qui, je le rappelle ici, consiste à ne maintenir sur le site que 1080 logements étudiants au mieux au lieu des 2049 existants, et ce

alors que l'on manque cruellement de logements étudiants en Ile de France. Le Parisien s'en est fait l'écho dans un article où l'on apprenait que le prix moyen d'un logement étudiant dans les Hauts de Seine était de 718 €.

La Résidence Universitaire d'Antony représentait pourtant une conception innovante du logement étudiant, il était alors parfaitement possible de la réhabiliter, de reconstruire les bâtiments démolis, tout en réalisant des logements privés sur ces terrains, des équipements publics et des commerces.

Le projet actuel représente incontestablement un immense gâchis : moins de logements étudiants à des prix supérieurs, remplacés par des logements privés ; des terrains publics transférés gratuitement et cédés au privé ; des logements étudiants implantés en périphérie de ce quartier afin de protéger les futurs logements privés du bruit, moins d'espaces verts désormais, cloisonnés et enfermés.

Vous vous en doutez, je voterai contre cette délibération.

**Mme DELPECH** : Je ne recommencerai pas l'argumentation puisque François Meunier a repris tout le travail que nous avons fait à Antony à Gauche sur ce sujet...

Donc je vous épargnerai cela.

Des études d'impact très complètes ont été réalisées en 2012 et l'autorité environnementale a donné son avis. Vous nous proposez aujourd'hui de payer encore une nouvelle étude sur un projet pour lequel de nombreux Antoniens ne sont pas d'accord et qu'Antony à Gauche dénonce depuis le départ.

Votre projet va profondément abîmer l'environnement, réduire les espaces verts, d'ailleurs j'ai apporté les photos, vous pourrez voir « avant – après », on dirait La Défense ! Vous avez vu, il n'y a que du béton ! A l'instar du quartier Pajeaud, je ne sais pas si vous êtes passé

devant, Monsieur le Maire, mais on ne voit plus que le béton envahissant des immeubles Pitch Vinci construits quasiment les uns sur les autres. Vous trompez les Antoniens avec les images du quartier que vous avez publiées sur le site de la ville. Donc je voterai contre.

**M. RUFAT** : Je vais revenir sur le projet de coût global : je n'ai pas compris si c'était la société La Calade qui avait été promoteur ou si c'est la ville qui avait été chercher La Calade mais peu importe, ma question était sur un sujet qui apparaît dans l'analyse des enjeux, c'est celui de la charte éco-quartier, est-ce que la ville va s'engager dans le label éco-quartier ou pas ? Et est-ce que La Calade va faire des études de coût global ? Elle va peut-être trouver que c'est intéressant d'aller jusqu'au label pour être rentable ? Est-ce que vous allez jusqu'au bout de vos démarches ?

**M. le Maire** : Je pense que oui, je n'en suis pas encore certain mais je pense que oui et je vais vous faire une annonce : la Région Ile de France -la nouvelle- a lancé un concours concernant 100 quartiers innovants et écologiques dans la Région Ile de France. Elle a un budget de 200 M€ sur six ans, et donc la Ville a déposé la candidature de la ZAC Jean Zay. Mme Delpech dit que c'est un projet anti-écologique, on verra. En tout cas, la Région Ile de France lance un concours de quartiers innovants et écologiques, on verra si le quartier Jean Zay sera retenu.

Vous avez vu La Calade, mais nous avons aussi choisi pour nous accompagner Bernard Reichen qui est quand même une pointure dans le domaine de l'urbanisme et notamment de l'urbanisme écologique. Donc nous verrons et si nous sommes retenus, nous pourrions espérer une subvention de l'ordre de 0 à 4 M€, maximum 4 M€. Je pense sincèrement que nous avons une chance.

**M. RUFAT** : Il faut faire un devis pour avoir le label éco ?

**M. le Maire** : Non. Si la ZAC est retenue dans les quartiers écologiques, je pense que ce ne sera pas difficile d'avoir le label.

**Mme HAGEL** : Vous avez présenté le projet, vous avez cassé la Résidence Universitaire, maintenant que vous l'avez cassée, vous faites un projet qui va être ce qu'il va être, il aura peut-être le sigle « label éco-quartier », je ne suis pas sûre que notre conception à nous d'éco-quartier soit la même que la vôtre. On aura l'occasion d'en discuter. Néanmoins, comme l'a dit Mme Delpech, pour nous ça a d'abord été une casse du logement social étudiant et ça, on ne peut pas l'oublier.

Pour autant, l'expérimentation faite avec La Calade est pour nous une bonne chose.

**M. CHARRIEAU** : Je voudrais répondre car j'ai entendu beaucoup d'erreurs : Concernant la casse du logement étudiant, le programme de la RUA s'est fait dans un cadre beaucoup plus global où il a été reconstruit deux fois plus de logements étudiants sur le département qu'il n'en a été détruit à la RUA. Donc les reconstructions des logements de la RUA ont été multipliées par deux sur l'ensemble du territoire du département des Hauts de Seine. Et peut-être souvent plus près des universités. Mais pour vous, ce n'est peut-être pas bien pour les étudiants, il faut les faire bouger certainement !

Par ailleurs, on n'est pas à 700 € comme le dit M. Meunier pour le logement étudiant, on est plutôt autour de 200 ou 300 € pour le logement étudiant.

**Mme HAGEL** : 300 - 400 €

**M. CHARRIEAU** : Non, ou alors je vais dire 100 à 200 pour vous faire dire la vérité ! Donc concernant le nombre et le tarif, vous vous trompez.

Ensuite concernant le quartier, il faut voir aussi dans quelles conditions les étudiants étaient logés, ou même sont encore logés dans les bâtiments qui restent à la RUA !

**Mme HAGEL** : Cela fait combien de temps que vous n'avez pas mis les pieds là-bas ?

**M. CHARRIEAU** : J'habite en face ! Vous vous battez contre le logement indigne, pourquoi vous ne vous battiez pas ici contre le logement indigne à la RUA ?

**Mme HAGEL** : Il y a des logements bien plus indignes que cela !

**M. CHARRIEAU** : Sur les espaces verts, je ne comprends pas, on va aménager des espaces verts parce qu'il y a peut-être de l'herbe mais je vous rappelle que les fameuses terrasses sont construites sur des gravats. Ce sont des remblais et il n'y a pas d'espaces verts dignes de ce nom à la RUA aujourd'hui. Alors il y a des arbres qui ont poussé sur les gravats, certes, mais ce sont des espaces verts qui ne sont utilisés par personne, vous y voyez souvent du monde ? Qui sont fermés et qui ne sont pas au profit des Antoniens, et donc ce qu'on propose, c'est de construire un éco-quartier, cette étude va permettre de rentrer dans le label des éco-quartiers puisque vous considérez peut-être que les labels ne sont pas les mêmes que les vôtres mais ce sont des labels nationaux avec des critères nationaux voire européens qui sont définis et on rentre dans des cases. Alors je suis désolé mais même si vous n'êtes pas d'accord, il faut rentrer dans ces cases là, ce sont quand même des cases qui sont reconnues par tous les experts du secteur.

Je pense que j'ai dit à peu près l'essentiel, nous, ce qu'on veut, c'est faire un quartier ouvert sur l'ensemble de la ville, avec des espaces verts qui seront visibles et utilisés par l'ensemble des Antoniens.

**Mme SANSY** : Je constate qu'il est regrettable, à chaque fois qu'on évoque la ZAC Jean Zay, que chacun se livre de nouveau aux mêmes considérations, et j'ai bien entendu vos propos, M. Meunier, mais j'aimerais que vous nous expliquiez ce que vous avez compris de la délibération qui est soumise aujourd'hui, et notamment en quoi consiste

une « recherche action » puisque c'est sur cela qu'il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer.

**M. MEUNIER** : Non mais le problème n'est pas là, le problème est que cette délibération...

**Mme SANSY** : Si, le problème est là, je voudrais que vous nous expliquiez ce que vous avez compris de ce projet de recherche action, s'il vous plaît.

**M. MEUNIER** : Non, le problème n'est pas là, cette délibération s'inscrit dans le cadre d'un projet que vous portez et je suis contre.

**Mme SANSY** : Je vous ai posé une question, je voudrais une réponse Monsieur Meunier.

**M. MEUNIER** : Je vous ai donné la réponse, Madame. Le problème n'est pas là.

**M. ARIPA** : Mon propos sera sur la convention : de nombreuses études ont déjà été faites : l'étude d'impact complétée, l'état des arbres, les secteurs, l'étude acoustique, l'étude de déplacement, l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement, l'étude d'impact, le volet fleurs – faune, l'étude technique, l'étude de potentiel commercial, l'étude de sûreté, je ne comprends pas cette nouvelle convention sur cette analyse en coût global, c'est pour cette raison que je m'abstiendrai.

**M. CHARRIEAU** : En coût global, l'objectif est de faire une ZAC qui peut-être coûtera plus cher à l'ensemble des acteurs de la ZAC au moment de la construction mais qui devra coûter moins cher aux habitants, aux usagers, à la collectivité, enfin tous ceux qui auront à financer le fonctionnement pendant des dizaines d'années. Donc l'idée est de trouver la solution qui sera la plus pérenne et qui aura le moins de frais de fonctionnement derrière. Je ne peux pas vous donner d'exemples particuliers mais peut-être que des choix de réverbères, de chauffage, de façades, de matériaux dans la ZAC, de types de revêtements, de types

de passages de fluides, un certain nombre de choses, vont engager des coûts supplémentaires au moment de la création mais, sur la durée de vie de ce bâtiment et de cette zone, permettront de faire des économies.

**M. ARIPA** : Je comprends mais il y a une équipe, des architectes, on est obligé de passer par un cabinet extérieur pour cela ? Je comprends vos propos mais je maintiendrai mon abstention.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour, 2 voix Contre, 1 Abstention.)**

**- 5 - Transfert d'office dans le domaine public communal du Chemin de Moricq, de l'Allée Charles Perrault, du Chemin du Pont aux Anes, de la rue de la Tour d'Argent (partie), du Chemin des Demoiselles Melson (partie), de l'Avenue St-Exupéry (partie), de l'avenue Paul Valéry et de la rue de la Garonne.**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

**M. MARTIN** : Ces voiries sont actuellement privées pour une partie et appartenant au lotissement des Jardins du Paradis, une autre partie entre Paul Valéry et St Exupéry appartient à la Résidence de la Croix de Berny, et la rue de la Garonne en ce qui la concerne est une allée qui appartient à un Syndicat Libre, le Syndicat Libre de l'allée de la Garonne.

Un certain nombre de riverains ont demandé cette démarche d'incorporer ces voiries dans le domaine public. Ces voies présentent l'intérêt de desservir un ensemble de résidences, et pour la rue de la Tour d'Argent, de faire communiquer la rue du Colonel Fabien avec l'avenue François Molé. Les rues concernées étant déjà ouvertes à la circulation publique, le classement dans le domaine public communal n'entraînera aucun changement en matière d'usage.

Un petit rappel : le classement d'une voie privée dans le domaine public communal est possible dans les conditions prévues dans un article 318-3

du Code de l'Urbanisme, à savoir le transfert d'office. Dans le cas d'une unanimité des avis exprimés lors de l'enquête publique qui fera suite à la présente délibération, une nouvelle délibération du conseil municipal entérinera ce classement. Dans le cas où un copropriétaire riverain ou un propriétaire de ces voies exprimerait son opposition, le transfert serait prononcé par arrêté préfectoral à la demande de la commune.

**M. RUFAT** : J'avais deux éléments sur cette délibération : la première sur le choix des voiries, il est clair que Pont aux Anes et la Tour d'Argent, etc, ce sont des voiries archi utilisées par tout le monde, c'est assez logique qu'elles reviennent dans le giron municipal, par contre la rue de la Garonne, je ne pense pas que beaucoup de citoyens hors ceux qui habitent rue de la Garonne l'utilisent, je ne la vois pas comme une rue passante, donc l'utilité de la remettre dans le giron municipal me paraît moins évidente, surtout s'il n'y a pas unanimité parmi les riverains, je ne suis pas sûr que ce soit utile de faire cela, ce n'est pas très passant comme rue.

**M. le Maire** : C'est comme la rue d'Alsace-Lorraine.

**M. RUFAT** : Non, la rue d'Alsace-Lorraine sert aussi à d'autres personnes, cela évite Léon Blum pour ceux qui comme moi préfèrent aller en vélo sur des rues publiques, mais pour la Garonne il faut vraiment le vouloir car c'est un détour et il n'y a que des pavillons ou quelques résidences.

Je ne vois pas l'intérêt sur la rue de la Garonne surtout si la totalité des riverains ne sont pas unanimement convaincus.

Deuxième élément : sur cette démarche de municipalisation de la voirie, on vous demande depuis longtemps de procéder à la municipalisation de la voirie de la Résidence Guillebaud et de Lavoisier qui sont elles aussi très utilisées, qui permettent d'accéder à la gare RER et à l'école, et ça fait des années qu'on vous demande, je pense que tous les locataires



seront ravis d'être déchargés de cette charge de cette voirie, et donc pourquoi on attend toujours pour faire cette démarche ?

**M. MARTIN** : Pour la rue de la Garonne, une petite précision quand même : c'est une rue fréquentée dans le quartier par certains habitants de la rue de la Caspienne, et entre autre en stationnement. Parmi l'ensemble des problèmes, c'est un des points importants qui demande à être réglementé ; entre autre parce qu'il y en a d'autres.

**Mme DELPECH** : Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse à propos des Résidences Guillebaud et Lavoisier ?

**M. le Maire** : Si Monsieur Legrand me le demande, je pense que je le ferai.

**M. LEGRAND** : Quand l'école sera reconstruite, on verra pour la voirie.

**Mme DELPECH** : Non, tout de suite, pourquoi attendre ?

**M. le Maire** : On a déjà repris la rue Pierre Cot...

**M. LEGRAND** : Oui, ça a déjà été fait dans le cadre de l'Office.

**M. le Maire** : Aucun problème.

**M. RUFAT** : C'est l'Office qui prend en charge la voirie ? Et donc ça se reporte sur les charges des locataires alors que c'est une voirie qui manifestement est publique et qui devrait être municipalisée.

**M. MARTIN** : Non, les travaux de voirie ne sont pas supportés par les locataires.

**Mme HAGEL** : Mais si, bien sûr !

**M. RUFAT** : L'éclairage en fait partie. Et puis avant l'école il y a toujours l'accès à la gare qui est tout à fait libre.

**M. le Maire** : J'ai une réponse qu'on vient de me donner : c'est l'Etat qui serait propriétaire de la voirie, du sol de Guillebaud. Il a remis le sol par bail emphytéotique à l'Office Départemental d'HLM à l'époque, mais c'est l'Etat qui est propriétaire du sol, et pour le moment M. Venturi essaie

d'obtenir que l'Etat avance sur le sujet, mais l'Etat refuse d'avancer et oppose son inertie habituelle.

**Mme HAGEL** : Et Lavoisier ?

**M. le Maire** : Même chose. Lavoisier – Guillebaud, c'est le même régime. Je le découvre comme vous. Mais dès que l'Etat aura fini par se laisser convaincre, nous le ferons.

**M. RUFAT** : Le Parc des Alisiers, c'était aussi une propriété de l'Etat et on a bien réussi à le refaire.

**M. le Maire** : Mais on a mis dix ans au moins et ça a coûté cher : 1,5 M€

**Mme HAGEL** : On espère que vous allez avancer dans cet imbroglio.

**M. le Maire** : Oui, on va avancer. C'est à cause de l'Etat que pour l'instant on n'avance pas.

**Mme HAGEL** : J'ai bien compris, l'Etat est toujours responsable ici !

**M. le Maire** : Il y a trop d'Etat.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 6 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la voie (parcelle AS n° 196) reliant la rue Adolphe Pajeaud à la Voie Verte Georges Heller d'un bâtiment communal et de la piscine des Iris.**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme DELPECH** : J'ai deux questions préalables à mon intervention : où seront relogées les associations et les services qui sont dans le bâtiment actuellement ?

**Mme LEON** : Non, il n'y en a plus. Il y a deux ans, c'était suite à l'incendie du parking du Parc Heller, il y avait en effet des associations, toutes ces associations ont été logées pour la plupart -ça a bien coïncidé-

à Vasarely et suite à l'incendie du Parc Heller, c'est le Centre Psychothérapique et Pédagogique Spécialisé que nous avons relogé dans une partie de l'IUFM, et donc pendant deux ans ils ont habité là. Depuis la rentrée de septembre, ils ont retrouvé leurs locaux tout neufs au Parc Heller. Donc il n'y a plus rien, tout est vide.

**Mme DELPECH** : Merci. Ma deuxième question concerne le rectangle gris qui est à gauche sur le plan, devant le centre aquatique, qu'est-ce qu'il représente ? C'est à la fin du document ; il y a un rectangle gris contre la rue Adolphe Pajeaud, à gauche, devant le Centre Aquatique.

**M. le Maire** : C'est le parking. 49 places.

**Mme DELPECH** : Depuis le début Antony à Gauche est contre cette opération « bétonesque », cependant nous ne nous opposerons pas à la construction de ce passage obligatoire, mais nous regrettons qu'aucun accès vers la Voie Verte et le Stade ne sera possible pendant au moins six mois, nous déplorons surtout que la piscine des Iris ait été fermée avant l'ouverture de la nouvelle piscine et ce pour une seule raison : que Pitch commence la deuxième tranche de béton.

**M. le Maire** : Et les logements sociaux !

**Mme DELPECH** : Oui mais enfin il y avait aussi l'utilisation de la piscine.

**M. MARTIN** : Oui mais il faut savoir ce qu'on veut !

**Mme DELPECH** : A l'emplacement exactement de la piscine, c'était le logement social.

**M. MEUNIER** : Des déclassements liés indissociablement au projet porté et mis en œuvre par la Ville sur les terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre. Un projet dont je ne partage ni la finalité ni les objectifs.

Mais des déclassements liés également au projet porté par la Ville sur une partie des terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre, 6.000 mètres carrés de réalisation du Centre Aquatique des Iris avec la construction d'une fosse de plongée. Une fosse de plongée dont le coût, 5 M€, identique au

coût de reconstruction du cinéma Le Sélect, est intégralement supporté par la Ville.

Si une telle fosse de plongée s'avérait nécessaire dans le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à la Ville d'en supporter la charge mais a minima à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, voire au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 Abstentions.)**

### **TRAVAUX - CONTRATS**

**- 7 - Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public, et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour présenter la demande de validation de l'AD'AP auprès du Préfet du Département des Hauts-de-Seine.**

**(Rapporteur : Mme BENOIT)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme CHARRIER :** La loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation à la Citoyenneté des Personnes Handicapées, avait pour échéance 2015. Des choses ont été faites, c'est certain, mais d'autres non, c'est incontestable, et nous nous retrouvons aujourd'hui en septembre 2016 à voter un Agenda d'AD'AP qui s'étale sur les neuf prochaines années.

L'enfouissement électrique, lui, est terminé ou quasiment, et le coût en est énorme ! On mesure alors les priorités de la Ville, la belle Ville préférable à la Ville accessible à tous. C'est un choix. Sur les 127 établissements recevant du public, les ERP Antoniens, il en reste 107 à mettre en conformité, et mieux, sur les 20 conformes, presque la moitié

sont des établissements construits récemment et donc faits selon les normes. Ceci permet de mesurer l'effort fait par la commune à ce sujet.

Or, parmi ces établissements à mettre aux normes figurent des écoles, des crèches, des lieux de culture, des lieux associatifs et même l'Hôtel de Ville qui n'est accessible qu'à 48%, donc des lieux qu'il est nécessaire de fréquenter.

Surprenant aussi : on trouve dans cette liste des établissements comme le Château Sarran qui a été réhabilité il n'y a pas si longtemps.

Un autre point complètement différent mais qui a un rapport avec le handicap : nous avons appris le départ en retraite du coordinateur Handicap de la Ville. Tout en lui souhaitant une bonne retraite, ce que nous ferons ultérieurement et en d'autres lieux, nous tenions à signaler que nous regrettions son départ en raison de sa compétence et de sa forte conviction sur le sujet, sa très grande implication.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Maire, dans un avenir proche, voir l'embauche d'un professionnel compétent tout aussi engagé dans la cause du handicap afin que les nombreuses associations de personnes atteintes de handicap ne se sentent pas abandonnées et ce n'est pas Madame Benoit qui nous dira le contraire.

**Mme BENOIT :** Hier soir, Mme Hagel et Mme Delpech étaient là, Monsieur le Maire a annoncé que M. Mauriac serait remplacé très rapidement. On regrette son départ, c'est vrai, mais le dossier est clos.

Maintenant par rapport à certaines écoles ou crèches, des fois ce sont juste des pastilles de couleur qui manquent, ce sont des petites choses, si vous regardez le montant des travaux effectués, ce sont des toutes petites sommes, des pastilles juste de couleur à mettre sur les portes, et on est obligé de faire un calendrier d'AD'AP pour qu'il soit accepté avec le même montant pour toutes les années. Ce sont 700 et quelques mille euros qui sont effectués tous les ans au niveau des travaux. Et pour que

ce soit accepté, on est obligé de faire ce programme comme il a été présenté ce soir.

**M. le Maire** : Oui, j'ajoute que depuis 2010, la Ville a investi environ 1 M€ par an pour le handicap. D'abord elle a mis pendant quatre ans, à raison de 1 M€ par an, toutes les rues, tous les passages de rues en adéquation avec les normes. C'était un travail gigantesque, il y avait mille opérations ! Mille traversées de rues, donc deux mille trottoirs à abaisser et à adapter. Ceci a été fait pendant les quatre premières années.

Maintenant, depuis deux ans, nous dépensons 1 M€ par an pour l'école Velpéau et l'école des Rabats. Deux écoles ont été mises aux normes coup sur coup.

Par ailleurs, vous dites que la mairie n'est pas aux normes, officiellement c'est 48% mais en réalité c'est fait à 95%.

**Mme BENOIT** : C'est vrai que l'on marque 48% mais il y a des petits détails en plus, il va y avoir des bandes mises aussi au niveau des escaliers, on a choisi les couleurs juste avant les vacances, alors je ne vais en effet pas dire le contraire au niveau de l'accessibilité mais il faut savoir aussi que les normes changent régulièrement. La hauteur des marches a changé de trois millimètres, donc on a beau faire des travaux, si à chaque fois il faut réduire de trois millimètres, ça fait encore un coût supplémentaire. Et les normes changent tout le temps.

**Mme CHARRIER** : Je crois que c'est le cas au Sélect ? Le Sélect a maintenant une hauteur de marche qui n'est pas conforme.

**M. le Maire** : C'est vrai, il n'est pas aux normes. Il l'était quand il a été fait en 2014 mais il n'est plus aux normes.

**Mme HAGEL** : Je crois que Monsieur le Maire a expliqué la situation, effectivement depuis 2010 il y a des choses de faites, sauf que vous avez pris du retard...

**M. le Maire** : Non.

**Mme HAGEL** : Et moi je dois dire que l'intercommunalité a quand même un intérêt, c'est qu'on peut aller voir ce qui se passe dans les communes proches, des amis à vous, par exemple à Châtenay, je peux vous dire qu'en matière d'adaptabilité de leurs établissements municipaux ils sont bien plus avancés que nous ; pas la mairie évidemment mais d'autres équipements...

**M. le Maire** : Quels sont les équipements qui sont mis aux normes à Châtenay ?

**Mme HAGEL** : Il y en a beaucoup.

**M. le Maire** : Dites-nous lesquels, car là vous ne les citez pas !

**Mme HAGEL** : Je suis désolée, c'est une réalité, mais enfin assumez !

**M. le Maire** : Vous inventez !

**Mme BENOIT** : Quand vous regardez les poteaux à Châtenay par rapport à la ville d'Antony ... ! Rien que les trottoirs d'ailleurs à Châtenay, ou le théâtre qui n'est pas si vieux que cela, à la base vous avez 12 places pour handicapés dans le théâtre, mais vous pouvez ne vous servir que de 9 !

**Mme BERGEROL** : C'est une cause qui me tient à cœur bien évidemment. Je trouve qu'il n'y a pas lieu d'opposer l'embellissement de la Ville, en tout cas l'enfouissement des poteaux et la réfection des trottoirs, à l'adaptabilité et à l'accessibilité d'une ville, bien sûr que ça en fait partie ; un trottoir avec moins de poteaux et avec une surface lisse et refaite, c'est ça de gagné dans l'accessibilité de la ville entière et pas seulement des bâtiments municipaux. Donc je pense qu'il n'y a pas lieu d'opposer notre volonté antérieure de refaire les trottoirs de la ville et la volonté conjointe de poursuivre l'accessibilité de tous nos bâtiments.

**M. le Maire** : Et j'ajoute pour Mme Delpech qu'Antony est une référence depuis 2008 pour les centres de loisirs. Nous accueillons des enfants handicapés depuis 2008, et d'ailleurs notre effort est soutenu désormais

par la CAF puisque nous recevons une subvention de 50.000 € pour payer cet effort qu'au départ on a assumé à plein et tout seuls.

**M. LE BOURHIS** : Juste un mot : lors de la dernière commission Education du mois de juin, nous avons parlé longuement de l'effort que la Ville faisait depuis des années pour accueillir des enfants en situation de handicap sur tous les temps périscolaires et dans les centres de loisirs. C'est un investissement très important et qui fait qu'effectivement Antony est une ville référence au niveau du département et qu'un certain nombre de familles choisissent de venir à Antony quand ils ont un enfant en situation de handicap parce qu'ils savent que sur les temps périscolaires ils seront bien accueillis.

**M. le Maire** : Et je ne rappellerai pas la bibliothèque Braille, 40 ans !

**M. COLIN** : Beaucoup de choses ont été dites par Valérie Benoit et Jean-Yves Le Bourhis, autant sur les écoles que sur l'AD'AP, écoutez la charte du handicap a été signée il y a plus de 15 ans, j'ai eu le plaisir d'animer cette charte avec Valérie qui y était à titre associatif, 15 ans ; cela veut dire que depuis une quinzaine d'années tout un travail a été fait, et sur le handicap bien sûr on partage tous le souci d'une ville solidaire, je crois que c'est important, la municipalité y met des moyens, nous avons un réseau associatif qui s'est engagé et qui a fait un gros travail sur la ville. Vous savez, le travail d'intégration dans les écoles, dans les centres de loisirs, en périscolaire, tout cela fait que des Antoniens et des Antoniennes viennent s'installer dans notre ville grâce à cette qualité du travail qui a été fait et qu'on va poursuivre.

Nous avons un de nos fonctionnaires de grande qualité qui part en retraite, c'est la vie, chacun a le droit de partir en retraite et on lui souhaite une très bonne retraite, et bien entendu la ville va continuer, Monsieur le Maire s'y est engagé, à poursuivre avec le personnel municipal compétent cette affaire.



Il y a donc beaucoup de choses qui se passent et nous allons continuer ensemble.

**Mme DELPECH** : Ainsi vous avez attendu le dernier moment pour proposer cet Agenda bien qu'ayant bénéficié d'un délai supplémentaire d'un an, ce qui vous a obligés à avancer la date de ce conseil.

Marité Charrier vient de le rappeler, la loi de février 2005 avait donné dix ans aux collectivités pour la mise en accessibilité de leurs bâtiments. A Antony comme dans la majorité des collectivités malheureusement en France, cela n'a pas été une priorité. Comme l'a dit le Collectif Pour une France Accessible, l'opportunité de ces Agendas va maintenir notre pays en queue de peloton des nations ayant ratifié la convention internationale sur les droits des personnes handicapées.

A Antony sans doute valait-il mieux faire des travaux d'enfouissement de réseaux ou construire une fosse de plongée qui coûte 5 M€ alors que les travaux d'accessibilité coûteront moins de 7 M€ sur neuf ans.

**M. le Maire** : La Fosse sera aux normes !

**Mme DELPECH** : Le résultat est là : dix ans ont passé et 20 établissements seulement sur 127 sont aux normes à Antony ; et sur les 107 restants, 74% présentent un indice d'accessibilité de moins de 50%. De plus la liste des dérogations possibles est impressionnante mais ce sera aux services compétents de juger et aux Préfets de les accorder ou non.

Vu le peu de temps que les élus de l'opposition ont pour étudier les documents du conseil, j'ai deux remarques sur l'Agenda qui m'ont interpellée : La Maison Verte rue des Rabats ne présente aujourd'hui que 8% des normes de mise en accessibilité, les travaux n'auront lieu que dans neuf ans alors qu'ils concernent le revêtement au sol et les escaliers d'accès ainsi que les sanitaires, et surtout cette maison accueille entre autres le club Jo Schlessler, des retraités plutôt âgés.

D'autre part, vous avez prévu la réhabilitation de la salle François Molé, dans quatre ans ne sera-t-elle pas détruite pour l'aménagement du centre-ville ?

Bref, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées a émis un avis défavorable sur la mise en place de ces Agendas, doutant des moyens de l'administration à les faire respecter, espérons que la Ville d'Antony tiendra ses engagements. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

Je rajoute que mes critiques ne s'adressent pas à Valérie Benoit qui s'investit remarquablement dans sa mission, ni aux services qui ont travaillé à cet Agenda, mais bien sûr à vos choix politiques tout au long de ces dernières années. Je vous remercie.

**M. le Maire** : C'est ma faute !

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour, 6 Abstentions.)**

**- 8 - Adoption de l'avenant N° 2 à la convention relative à l'entretien par du personnel en insertion de différents espaces verts de la ville d'Antony passée avec l'association Espaces.**

**(Rapporteur : M. OLLIVRY)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. OLLIVRY** : J'en profite pour dire que les services techniques sont très satisfaits d'Espaces et qu'Espaces est très satisfaite des services techniques.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 9 - Complexe sportif La Fontaine : Adoption d'un contrat de transaction avec la société Marto et fils pour le désamiantage et la**

**démolition du gymnase La Fontaine et de l'annexe du lycée Théodore Monod.**

**(Rapporteur : M. FOUQUET)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. le Maire :** C'est le solde d'une vieille affaire.

**M. RUFAT :** C'est une vieille histoire puisque c'était avant la construction, est-ce que cette transaction clôt tous les différends qu'il y avait avec la construction ? Car il y a eu celle-là et ensuite il y a eu la construction...

**M. le Maire :** Non, là c'est la démolition.

**M. RUFAT :** Donc il y a d'autres différends...

**M. le Maire :** Oui et ça ne va pas se jouer à 20.000 €!

**M. RUFAT :** Oui car il y a plusieurs mois ou années de retard, avec des centaines de milliers d'euros de pénalités. Donc on clôt la démolition de l'ancien mais on a encore les recours et contentieux pour la suite ?

**M. le Maire :** Oui.

**M. RUFAT :** Mais les travaux ont repris ?

**M. le Maire :** Oui.

**M. RUFAT :** Cela veut dire qu'on a trouvé un modus vivendi avec l'entreprise pour continuer ?

**M. le Maire :** Oui, le schéma a été adopté. Il y avait un différend entre l'architecte et l'entreprise sur le type de procédé, l'arbitrage a été fait par le bureau de contrôle. Reste à savoir qui avait tort dans l'affaire, et là il n'est pas sûr que les avis soient les mêmes.

**M. RUFAT :** Certainement. Et donc les travaux sont repartis, et la fin de la construction est prévue pour quand ?

**M. le Maire :** Août 2017. La rentrée 2017, et actuellement ils tiennent le rythme, ils sont en forme, ils se sont reposés pendant un an !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **PERSONNEL**

### **- 10 - Modification du tableau des effectifs.**

**(Rapporteur : M. SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. SERIN** : Ce sont surtout des avancements de grade.

**Mme HAGEL** : Il n'y a pas que des avancements de grade : il y a quatre créations de poste, et je dois dire que suite à nos différentes interventions en conseil municipal, notre tribune dans le journal Vivre à Antony expliquant la déshérence du service de la police municipale où il n'y avait que des subventions pour la vidéosurveillance et où le personnel, les agents sur le terrain étaient en nombre tellement petit qu'ils n'avaient quasiment plus la possibilité d'agir, nous voyons que vous avez enfin compris qu'il fallait des humains pour servir de médiateurs...

**M. SERIN** : Non, il s'agit des médiateurs, les médiateurs, ce n'est pas la police municipale.

**Mme HAGEL** : Oui mais l'humain, ce n'est pas comme la vidéosurveillance...

**M. SERIN** : Mais nous ne nous occupons pas de la vidéo, nous nous occupons du personnel !

**Mme HAGEL** : Cela permet de communiquer, de s'expliquer et nous préférons des agents, des personnes, donc nous saluons cela.

**M. SERIN** : Je vous vois maintenant dans un côté sécuritaire qui me ravit !

**Mme HAGEL** : Nous saluons la création de quatre postes de personnel pour la police municipale.

**M. le Maire** : C'est bien la première fois que les écologistes vont voter pour la police !

**Mme HAGEL** : La police de proximité, c'est votre précédent Président qui l'a supprimée !

**M. SERIN** : Je crois que vous ne connaissez pas du tout le dossier, c'est l'objet d'un autre débat, là on parle du personnel !

**Mme HAGEL** : C'est Monsieur le Maire qui m'a provoquée !

**M. SERIN** : Mais vous parlez de tout et de rien, il faut parfois savoir se taire !

**Mme HAGEL** : C'est Nicolas Sarkozy qui a supprimé la police de proximité !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 11 - Adoption d'une convention définissant les conditions financières de reprise d'un Compte Epargne Temps en cas de mutation ou de détachement.**

**(Rapporteur : M. SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme HAGEL** : Et la réciprocité pour les personnes qui intègrent la Ville ?

**M. SERIN** : Il faut que la convention soit signée par l'autre. C'est un décret qui est passé...

**Mme HAGEL** : Oui, je pense que vous pouviez l'intégrer dans la convention.

**M. SERIN** : Non, je ne crois pas.

**Mme HAGEL** : Je pense que vous avez oublié, mais vous le ferez plus tard.

**M. SERIN** : Non Madame, nous n'oublions rien, ce serait faire fi des services qui travaillent sur ce sujet !

**Mme DELPECH** : Je m'étonne que la municipalité ait mis six ans avant de mettre en place un dispositif qui rétablit des droits aux agents municipaux dans leur carrière.

**M. SERIN** : Mais c'est uniquement dans le cadre d'un transfert. Peu de communes l'ont mis en place d'ailleurs et il y a très peu de transferts.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de l'association Sports Loisirs Antony.**

**(Rapporteur : M. SERIN)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **EDUCATION**

**- 13 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education Nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires durant l'année scolaire 2016/2017.**

**(Rapporteur : Mme QUINZIN)**

**Mme QUINZIN** : Il s'agit de continuer à soutenir l'ouverture culturelle et linguistique des élèves désirant apprendre l'allemand à l'école élémentaire en rémunérant les professeurs et en finançant les fournitures pour un montant maximum de 6.500 €.

**Mme DELPECH** : Nous regrettons que le Ministère de l'Education Nationale mette en place de nouveaux dispositifs, même s'ils sont intéressants, sans en prévoir les moyens ni la formation des enseignants eux-mêmes.

Il faut ajouter que le Gouvernement Sarkozy avait supprimé presque tous les emplois de maîtres itinérants chargés de l'enseignement des langues vivantes dans les classes, ainsi que les crédits permettant de rémunérer les assistants étrangers et les professeurs de langue du second degré. Nous soutenons cette initiative de la Ville qui contribue à ouvrir les élèves à une langue et culture étrangère autre que l'anglais.

**M. le Maire** : Merci.

**Mme CHARRIER** : Nous avons souvent affirmé que l'enseignement des langues relevait de l'Education Nationale et non des collectivités territoriales, sur ce point je rejoindrai Madame Delpech. Cependant, nous avons toujours voté pour cette participation de la commune afin de soutenir l'enseignement de la langue allemande auprès des jeunes Antoniens.

Cependant cette année nous sommes perplexes : d'une part la délibération n'est pas sans soulever certaines incohérences, une commission s'est réunie, certains éclaircissements ont été donnés, et pour autant nous avons quand même quelques interrogations.

Si je résume, d'une part vous continuez à financer des intervenants en allemand, du CP au CM2, c'est-à-dire à l'heure actuelle 51 élèves sur trois écoles, d'autre part vous intégrez dans un nouveau dispositif de l'Education Nationale celui de la préparation des classes Bilingue en CM2. Participation de la Ville pour trois groupes d'élèves une heure par semaine. Monsieur Le Bourhis me dira si j'ai bien compris car ce n'est pas forcément très clair dans la délibération.

Nous avons bien des questions et des incertitudes : cet enseignement existera-t-il dans toutes les écoles ? Est-il facultatif ou obligatoire ? Relève-t-il du temps scolaire ou du temps périscolaire ? Combien d'élèves sont concernés ?

D'autre part nous regrettons une disparité du dispositif selon les écoles et nous nous interrogeons aussi sur la pérennité de ce dispositif.

**Mme QUINZIN** : Cette année ce sont 52 élèves des écoles élémentaires qui sont concernés, ce sont les familles qui sont questionnées par leurs écoles pour savoir si les enfants souhaitent avoir accès à l'allemand, et je crois qu'il faut un groupe de 8 élèves, on a accepté pour 8 élèves volontaires pour l'apprentissage de l'allemand de mettre en place le cours. Cela a été mis en place dans toutes les écoles où il y avait 8 élèves.

**Mme CHARRIER** : Et le bilan ? Là vous avez répondu sur l'ancien système ?

**Mme QUINZIN** : Oui.

**Mme CHARRIER** : C'est-à-dire celui qu'on a toujours voté les années précédentes ?

**Mme QUINZIN** : Oui, c'est sur le temps scolaire. Par contre le dispositif Bilangue peut avoir lieu ou sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire.

**Mme CHARRIER** : En fonction de quoi ? Les enjeux ne sont pas les mêmes partout.

**Mme QUINZIN** : Il y a quelques enseignants qui ont l'agrément allemand qui vont pouvoir enseigner sur le temps scolaire, et si ce sont des enseignants qui vont prendre d'autres élèves que les élèves de leur classe, ce sera sur le temps périscolaire et il s'agit à ce moment-là d'une heure par semaine. Alors que quand c'est dans le cadre de l'enseignement langue vivante 1 en élémentaire, c'est deux heures par semaine.

**M. LE BOURHIS** : C'est effectivement difficile de vous répondre, Mme Charrier, parce qu'il y a eu un sondage fait à la fin de l'année scolaire dernière pour savoir qui était intéressé, quelles seraient les familles



intéressées par ce dispositif d'apprentissage de l'allemand pour permettre éventuellement d'intégrer une classe Bilangue l'année prochaine au titre de la poursuite pédagogique, enfin de la continuité pédagogique.

A partir de ce sondage, on a demandé aux familles qui s'étaient prononcées à la fin de l'année scolaire dernière de confirmer leur intention et on a eu un effectif globalement, enfin quand je dis « on », c'est l'Education nationale, les écoles, elles ont eu un effectif moins important qu'en juin dernier.

L'Education nationale n'avait pas les moyens de répondre à tous les besoins et donc de mettre des enseignants devant tous les groupes. Les effectifs ont sans cesse varié depuis la rentrée scolaire. C'est pour cela qu'il est difficile de vous répondre. Aujourd'hui, ce dont on est sûr, c'est qu'il y a trois écoles avec un groupe pris en charge par un enseignant de la ville, enfin rémunéré par la ville, c'est un groupe à l'école Blanguernon de 15 élèves ; un groupe à l'école Pasquier de 16 élèves ; et un groupe à l'école La Fontaine de 10 élèves.

Pour le moment, on ne peut pas en dire beaucoup plus. Et pour la réponse par rapport aux temps où se dérouleront ces cours, Françoise Quinzin vous a répondu : il y a pour partie des enseignants qui ont une habilitation, des professeurs des écoles, parfois ce sont des professeurs enseignant dans le collège du secteur ; et puis pour les autres, ce sera une intervenante de la ville.

**Mme CHARRIER** : Je voudrais avoir des précisions sur le financement du dispositif : la municipalité participe mais la ville ne paye pas l'intégralité de ce dispositif, l'Education Nationale participe en grande partie ?

**M. LE BOURHIS** : Oui, pour toute une partie, et même peut-être la plus grande partie, oui bien sûr. J'ai parlé pour l'instant de trois groupes, la Ville et M. le Maire étaient d'accord au départ pour qu'un ou deux

intervenants, en fonction du nombre d'enfants qui désiraient faire de l'allemand, puissent intervenir dans les écoles et dans un dispositif qui aurait été fixé par l'Education Nationale, là on répond à une demande de l'Education Nationale.

**M. le Maire** : Quel est le problème Madame Charrier ? Vous préféreriez qu'on refuse ?

**Mme CHARRIER** : Mais non, ce n'est pas ça !

**M. RUFAT** : On n'arrive pas à comprendre le choix : la Ville a décidé d'abonder toutes les demandes qui n'étaient pas acceptées par l'Education Nationale, c'est ça ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. RUFAT** : Donc ce sont trois groupes qui ne sont pas pris en charge par l'Education Nationale 'et la Ville paye un intervenant extérieur, ce sera sur le temps périscolaire et pas sur le temps scolaire ?

**M. le Maire** : Oui, c'est ça. On n'y était pas obligé mais on l'a fait.

**M. RUFAT** : C'est la continuité de ce qui a été fait avant, c'est dans le cadre de la continuité des langues, si on n'apprend pas l'allemand en CM2 ou au collège, d'accord, vous les accompagnez dans ce choix-là comme vous avez accompagné le précédent ? Et dans la même logique, lorsque l'Education nationale ne fait pas face aux demandes, vous complétez ?

**M. le Maire** : Oui.

**Mme HAGEL** : Une petite interrogation : que ce soit pour les dispositifs de l'Education Nationale ou pour ce que fait la Ville, je trouve très bien de solliciter, par contre ce qui m'étonne un peu, c'est qu'on reste toujours dans le même type de langue : rien sur l'espagnol, rien sur le chinois, rien sur l'arabe, c'est une interrogation.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 14 - Adoption d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine concernant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement.**

**(Rapporteur : Mme FAURET)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme CHARRIER :** Il s'agit donc, comme Madame Fauret vient de l'expliquer, du renouvellement d'une convention avec la CAF relative aux centres municipaux de loisirs. Et cette convention porte sur quatre prestations dont vous ne sollicitez que deux. En effet, vous renoncez à demander à la CAF l'aide spécifique des rythmes éducatifs, l'ASRE, à cause des exigences de la CAF en taux d'encadrement des activités périscolaires. Or vous nous avez annoncé en commission que les taux d'encadrement que vous y observiez étaient meilleurs que ceux exigés par la CAF, à savoir si j'ai bien noté : un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Si tel est le cas, pourquoi renoncer à la demande d'une subvention qui viendrait s'ajouter à celle de l'Etat ? Cette incohérence dans le raisonnement et la décision -du moins c'est ce qu'on pense a priori, en n'ayant pas eu d'explications complémentaires- nous interroge sur le taux d'encadrement réel des activités périscolaires et sur le niveau des animateurs. Le taux d'encadrement permettant de proposer des activités variées et intéressantes pour tous les enfants. En fait notre problème est : pourquoi est-ce que vous notez « non concerné » dans votre terminologie pour l'aide spécifique des rythmes éducatifs ? Et c'est déjà la deuxième année que vous ne demandez pas cette participation.

**Mme FAURET** : Cette convention concerne uniquement les centres municipaux de loisirs du mercredi, c'est une subvention qu'on touchait déjà avant la mise en place des rythmes scolaires, et donc cette convention définit les critères de prise en charge pour les enfants le mercredi et fixe le taux d'encadrement : en effet, 1 pour 10 en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire.

Le montant de la subvention est basé sur la fréquentation réelle des CML et à titre indicatif je peux vous dire que pour l'année dernière, c'était 280.000 € pour un an. Mais ça concerne les CML et non l'accueil périscolaire. Je ne sais pas si ça répond à votre question ?

**Mme CHARRIER** : Non, vous précisez mais vous confirmez bien ce que je disais, c'est-à-dire qu'en fait l'aide spécifique pour les rythmes éducatifs n'est pas demandée.

**M. le Maire** : Non.

**M. LE BOURHIS** : Elle n'est pas demandée parce qu'au niveau des effectifs, on est pratiquement dans les clous pour demander cette aide mais il nous faudrait sans doute plus de diplômés au niveau des responsables, ils ne sont pas suffisants aujourd'hui. Pour les animateurs on est bien, au niveau des formations, mais au niveau des directeurs de centres ce n'est pas suffisant. C'est pour cela qu'il y a déjà des gens qui sont en formation mais il faut ensuite qu'ils aient leur diplôme.

**Mme CHARRIER** : Pour information il y a une directrice du Parc Heller qui vient d'avoir son diplôme, cela en fait une.

**M. le Maire** : On verra l'année prochaine, dès qu'on pourra on le fera.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

- 15 - **Adoption d'une convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » à passer avec l'Académie de Versailles de 2016/2017.**

**(Rapporteur : M. LE BOURHIS)**

**M. LE BOURHIS :** C'est une délibération qu'on avait évoquée déjà au mois de juin lorsqu'on avait parlé du développement des outils numériques dans les établissements scolaires. Ce faisant la Ville a répondu à l'appel à projets lancé par la Direction Académique de Versailles pour doter d'équipements et de ressources pédagogiques tous les élèves et tous les enseignants des écoles élémentaires qui sont rattachées au collège Descartes, à savoir Jules Ferry, Paul Bert, Anatole France, Ferdinand Buisson et Dunoyer de Segonzac.

A ce titre, l'Education Nationale s'est engagée à prendre en charge une part des dépenses des collectivités territoriales dans la limite de 4.000 € par classe. La Ville souhaite acquérir le matériel nécessaire à l'équipement de 9 classes mobiles pourvues de tablettes numériques à répartir dans les écoles précitées pour un investissement de l'ordre de 132.000 € comprenant les frais d'installation des infrastructures nécessaires ainsi que l'acquisition du matériel numérique.

Elle recevra de l'Etat une participation de 36.000 € : 9 classes numériques, fois 4.000 € maximum.

**Mme LE BRIS :** Cette délibération est utile parce qu'elle permet de mettre en avant le plan numérique lancé en 2015 par le ministère de l'Education Nationale qui vise à la fois à former les enseignants, à mieux équiper les élèves, et à fournir de nouvelles ressources éducatives adaptées, plan par lequel l'Education Nationale finance un euro par euro investi par les Départements.

**M. le Maire :** Non.

**Mme LE BRIS :** Si, c'est marqué.

**M. le Maire** : C'est dans un maximum tellement bas que ça ne fait le quart.

**Mme LE BRIS** : Enfin c'est un euro pour un euro. Et donc cela va bénéficier aux petits Antoniens.

Par ailleurs, les classes mobiles sont une bonne chose puisqu'elles seront plus souples que des salles de classe, elles vont libérer des salles de classe et permettront aux enseignants d'utiliser les outils de manière plus flexible.

Néanmoins notre interrogation portait sur les écoles rattachées au collège Descartes, tous les élèves de ces écoles n'allant pas ensuite au collège Descartes, quel est votre objectif à terme pour diffuser l'équipement numérique aux autres collèges ? Parce que là il n'y avait visiblement qu'un collège retenu par le Département, qu'en sera-t-il par la suite pour les autres collèges ?

**M. LE BOURHIS** : C'est un travail partenarial qui a été mis en place par l'Education Nationale avec les collectivités locales de tutelle. C'est-à-dire qu'on commence par le collège et lorsqu'un collège est doté de l'environnement numérique de travail, les élèves des écoles élémentaires qui sont rattachés à ce collège sont invités à participer à ce développement du numérique. Il n'y a pas eu autant de communes que cela qui se sont déclarées volontaires pour participer à cet investissement. Dans le Département 14 collèges se sont engagés dans ce développement numérique et au niveau des collectivités locales, au niveau des villes, Antony a choisi de participer à ce développement.

Les cinq écoles en question ne resteront pas les seules dotées en matériel numérique. On accompagnera bien entendu ce développement du numérique et ces nouvelles méthodes de travail là où les enseignants seront volontaires, l'enseignement se fera certainement de manière moins frontale et plus en groupes de travail.

**Mme BERGEROL** : Je voulais compléter : en effet le Département avait eu une sorte d'expérience pilote sur un collège de Sèvres il y a quelques années, ensuite l'Education Nationale a souhaité faire aussi ses expériences en mettant un euro, au début le Département n'était pas très chaud puis a dit : ok, on y va, il a mis deux euros quand l'Education Nationale mettait un euro, et d'après la Vice-Présidente en charge des collèges que j'ai vu ce matin, je crois qu'on en est à 19 collèges, si on compte aussi l'école de danse de Nanterre comme un collège.

**Mme HAGEL** : Il faudrait monter en puissance. Compte tenu des enjeux, que ce soit l'Etat, le Département, la Ville, tout le monde, qu'on soit à droite ou à gauche, je pense que l'objectif doit être commun pour tout le monde.

C'est une nécessité. On est très en retard en France.

**M. LE BOURHIS** : Vous n'avez pas l'impression que justement on participe vraiment à ce développement ? Je rappelle qu'Antony fait partie aussi des quelques villes qui ont signé avec le Directeur Académique en 2012 le développement du numérique dans les écoles, et un document de partenariat avec l'Education Nationale. Nous avons un mode de développement qui était très actif et nous avons travaillé depuis 2008 en partenariat avec la conseillère du numérique rattachée au Directeur Académique.

**Mme HAGEL** : Je ne parlais pas contre la Ville précisément, je dis qu'on est tous en retard.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. le Maire** : Le rapport numéro 16 est retiré de l'ordre du jour puisque la subvention qu'il était proposé de voter à Activ'Doré avait déjà été votée au dernier conseil municipal.

**M. RUFAT** : C'est dommage que cette association ait été absente dimanche à l'inauguration du centre social et culturel. C'est dommage car c'est une association qui a de l'argent de la Ville, elle aurait pu participer à cette activité.

**Mme CHARRIER** : J'en ai fait la remarque d'ailleurs à M. Saïd Ait-Ouaraz qui était d'accord avec moi sur la constatation.

**M. le Maire** : C'est possible. Cela n'empêche pas qu'ils mènent une action dans le domaine qui a été financé, une vraie action, l'association était peut-être absente ce jour-là mais elle mène une vraie action.

**Mme CHARRIER** : Oui mais enfin cette association s'est créée, on n'a absolument rien contre, nous sommes tout à fait pour les objectifs et les intentions affichés mais le problème est qu'on n'a pas de bilan, on n'a pas rencontré le Président, le bureau, on vote un peu à l'aveugle.

**M. le Maire** : Il fallait venir à l'inauguration de leur local.

**Mme CHARRIER** : Je n'ai pas pu venir, vous savez qu'en général je ne manque pas ce genre de choses, beaucoup peuvent en témoigner ici.

**M. le Maire** : C'est sûr.

#### **- 17 - Prise en charge des dépenses par la Ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.**

**(Rapporteur : M. SÉNANT)**

**M. le Maire** : Monsieur Hubert n'étant pas là, je vais présenter moi-même. Il s'agit en l'occurrence comme tous les ans depuis que l'Éducation Nationale ne le fait plus d'accompagner les élèves du lycée Descartes à Lexington, on le fait depuis dix ans maintenant, autrefois c'était le lycée lui-même qui le faisait dans le cadre de je ne sais quel dispositif, maintenant c'est la Ville qui le fait, en l'occurrence les deux professeurs du lycée Descartes sont pris en charge par la Ville.



Nous prenons également en charge le voyage à Davtashen de Jean-Yves Corvez qui est le chef-cuisinier du lycée Théodore Monod qui y va une semaine à la fin du mois d'octobre.

Et enfin nous prenons aussi en charge une conférencière de Reinickendorf qui vient à Antony entre le 10 et le 13 novembre pour les fêtes du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage. Nous sommes allés nous-mêmes à Reinickendorf et, en cette fin d'année c'est nous qui les recevons à Antony. On ne sait pas encore qui on va recevoir puisqu'il y a eu des élections à Berlin, on ne connaît pas encore le nom du Maire. Il est probable que ce sera le même mais il n'a pas encore été réélu.

**Mme HAGEL** : Effectivement nous payons, nous payons les trajets des enseignants Antoniens, de notre chef cuisinier, c'est une très bonne chose, par contre nous payons aussi la Conférencière allemande qui vient de Reinickendorf. C'est juste le trajet, c'est donc beaucoup moins coûteux que certains conférenciers bien connus...

**M. le Maire** : Ce n'est pas 100.000 €! C'est 148,17 €

**Mme HAGEL** : Mais enfin on paye tout le temps. Je suis quand même un peu étonnée, quand ce sont des Antoniens qui partent, qu'on paye pour eux, je trouve cela normal, je suis un peu plus étonnée pour la conférencière, mais comme je vous le disais, c'est beaucoup moins cher que les conférences de l'ancien Président !

**M. ARIPA** : A ce sujet, j'avais demandé lors du dernier conseil municipal des éléments financiers complémentaires. Vous m'aviez dit, et c'est consigné dans le compte rendu, que je les aurais. Je les ai redemandés à Monsieur Hubert et ne les ai toujours pas eus. Donc sur tout ce qui concerne ce sujet, je ne participerai pas au vote, je n'ai pas d'éléments pour me faire une idée suffisante, donc symboliquement je vais sortir...

**M. le Maire** : Vous pouvez rester.

**M. ARIPA** : D'accord, mais je ne participerai pas au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour, 1 Ne Prend pas Part au Vote.)**

**- 18 - Désignation des représentants du conseil municipal à la Commission de Suivi autour des Installations du Centre de Traitement des déchets de Massy.**

**(Rapporteur : M. SÉNANT)**

**M. le Maire :** Nous devons au titre d'un décret de 2012 qui crée une commission de site du traitement des déchets de Massy désigner, le Préfet de l'Essonne nous le demande bien que nous soyons dans les Hauts-de-Seine, un représentant titulaire et un représentant suppléant. Le titulaire est le maire adjoint en charge de l'environnement, et le suppléant est M. Fouquet.

Est-ce qu'il y a des candidats de l'opposition ? (Non)

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prennent pas Part au Vote.)**

**M. le Maire :** Nous avons terminé l'ordre du jour, avez-vous des questions diverses ?

**Mme DELPECH :** Une question orale présentée par nos deux groupes : Antony à Gauche et Antony Avec Vous : il y a un an, Monsieur le Maire, vous avez dit en conseil et vous avez écrit dans le bulletin municipal de novembre qu'Antony était prête à accueillir des réfugiés, que le CCAS était prêt, que des associations et même des familles Antoniennes étaient prêtes, or c'est l'urgence pour ces familles et rien ne se passe. Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour concrétiser votre engagement ? La Ville d'Antony ne pourrait-elle pas aller au-devant du Préfet pour d'une part aider concrètement des familles, d'autre part faire exemple et moteur auprès d'autres villes des Hauts-de-Seine ? On ne

peut pas, en face de l'horreur que vivent ces familles, rester sur une annonce et attendre.

**M. le Maire** : Monsieur Ollivry ?

**M. OLLIVRY** : Actuellement nous avons une trentaine de familles de réfugiés à Antony, que nous suivons, on parle de quarante souvent mais nous ne sommes pas absolument sûrs, c'est assez difficile à compter, vous le devinez bien. C'est la première réponse.

Deuxième réponse : nous sommes en train de solliciter à l'heure actuelle toutes les organisations associatives communautaires ou groupes de la Ville pour monter un programme pour l'accueil de réfugiés et on a contacté à peu près 25 groupes et associations et communautés. Nous travaillons avec une association nationale qui s'appelle Welcome, une association qui s'appelle Jésuite Réfugiés Service, et une autre association qui s'appelle Singa, ce sont les deux véritables associations qui « gèrent » les dossiers de flux de réfugiés, et donc avec ces deux associations nous allons travailler pour d'une part avoir des profils qui peuvent être intégrés sur la ville, par exemple nous avons très peu de places de petite enfance, il faut en tenir compte. De plus Monsieur le Maire s'est engagé sur un certain nombre d'appartements que nous mettrons à disposition parmi les logements sociaux ; il y a des associations qui déjà ont logé des personnes, il y a des familles qui ont déjà logé des personnes, ce que nous souhaitons, c'est accélérer le processus pour accueillir le plus grand nombre de réfugiés en tenant compte évidemment des demandes des Antoniens, c'est bien normal.

Il y aura une réunion publique le 7 novembre à la salle Lasson.

**M. RUFAT** : Je voulais revenir sur la concertation que vous avez lancée sur la Place Firmin Gémier, concertation qui nous paraît étriquée dans son périmètre et dans sa fonction. Quand on va sur le site de la ville, on constate que les questions sont assez fermées, qu'elles sont limitées sur

deux ou trois sujets, et qu'on n'aborde pas des thèmes sur quelle serait la destination des locaux qui seront faits, est-ce qu'on a la place pour mettre des services publics comme la police municipale ? On voit qu'ils ont des locaux qui ne sont pas conformes aujourd'hui, est-ce qu'elle pourrait être là ? Il y a des sujets qui pourraient être abordés et qui ne le sont pas, la concertation telle que vous l'avez faite uniquement par voie numérique, uniquement sur le périmètre....je pense que vous auriez pu faire une réunion publique, que vous auriez pu faire une exposition. Antonypole qui est un projet bien plus lointain et qui va concerner bien moins d'Antoniens a bénéficié d'un abattage médiatique bien plus important et je pense que cette activité étant centrale, vous auriez pu avoir un travail plus généreux pour que les Antoniens s'expriment.

**M. le Maire** : Madame Précetti est en charge dans le cadre du territoire de la concertation.

**Mme PRECETTI** : Oui, c'est une concertation que l'on a voulue justement la plus large possible, en tout cas le périmètre est la Place du Marché, on n'est pas allé au-delà de la Place du Marché, le sujet est la Place du Marché, c'est sur ce plan-là qu'on demande aux Antoniens de s'exprimer. Quelques thèmes sont proposés pour orienter, enfin les aider à se prononcer sur un certain nombre de sujets sur lesquels il va falloir prendre des décisions mais il y a des champs de texte libres sur lesquels les gens peuvent s'exprimer absolument librement et sur tous les sujets qui les intéressent.

Il n'y a pas qu'un seul sujet, ils peuvent s'exprimer sur tout ce qu'ils veulent. D'ailleurs certains ne manquent pas de passer par d'autres moyens, j'ai reçu des mails en direct et on en tiendra compte, on les prendra dans la concertation.

**M. RUFAT** : Moi aussi j'ai fait mon mail en direct, j'espère que vous en tiendrez compte.

**Mme PRECETTI** : Oui, on prendra tous les retours que les personnes souhaitent nous donner, que ce soit dans le cahier de doléances, que ce soit sur le site directement, ou en direct par un mail, par un courrier ou autre. C'est largement ouvert. Ils peuvent aborder tous les thèmes qui leur tiennent à cœur.

**M. le Maire** : J'ai vu 160 avis d'Antoniens et aucun n'a demandé la police sur la place !

Ils demandaient tous des bars, des restaurants, mais la police non ! Vous êtes le premier M. Rufat !

**Mme HAGEL** : C'était un exemple et ça vous a au moins réveillés !

**Mme PRECETTI** : On peut faire un petit point : à une semaine du début de cette concertation, on a déjà 159 personnes qui sont allées sur le site, une seule sur le cahier, mais sur le site on a eu un certain nombre de retours, dans l'ensemble les gens sont très positifs, ils essaient en tout cas de donner leur point de vue par rapport aux critères qui ont été proposés, ils s'expriment librement sur le champ de texte, Ils peuvent partager sur tous les sujets qui leur tiennent à cœur. Pour l'instant c'est intéressant comme retour et on en attend de nombreux autres bien sûr.

**Mme HAGEL** : Madame Précetti a dit elle-même que la concertation n'était pas ouverte officiellement...

**M. SERIN** : Elle n'a pas dit cela !

**Mme HAGEL** : Mais qu'il y avait quand même 159 avis en une semaine.

**Mme PRECETTI** : Je n'ai jamais dit que la concertation n'avait pas commencé, j'ai dit qu'elle était ouverte depuis une semaine.

**Mme HAGEL** : En une semaine, 160, c'est énorme, on est d'accord, ce qui prouve qu'il y a une demande, or la concertation est quelque chose de très compliqué sur un sujet comme celui-là. On fait appel à des dizaines de bureaux d'études pour la ZAC Jean Zay, des dizaines de bureaux d'études, à chaque conseil il y a un nouveau bureau d'études sur

cette ZAC, nous aurions souhaité un bureau d'études spécialisé dans la concertation qui puisse organiser une concertation sur la ville, sur le centre-ville et pas simplement sur la place. On le regrette car on est convaincu que les habitants d'Antony le souhaitaient.

**Mme PRECETTI** : Vous êtes peut-être convaincus mais là le sujet est la Place, rien n'empêchera de faire des concertations sur d'autres sujets du centre-ville. Pour l'instant le sujet est la Place du Marché.

**M. le Maire** : En tout cas je n'ai pas encore vu vos remarques sur la concertation, je les attends avec impatience. Pour le moment, personne n'est contre.

**Mme HAGEL** : Mais on a le temps !

**M. le Maire** : Ah je suis rassuré, l'opposition reste l'opposition !

**Mme HAGEL** : On a toujours été une opposition dans le positif, quand c'est bien on le dit !

**M. le Maire** : La parole est à M. Limborg.

**M. LIMBORG** : Pour répondre à certains d'entre vous qui m'ont demandé de donner quelques nouvelles de nos deux joueuses de tennis, qui sont rentrées de Rio mardi dernier, et pour ceux qui regarderont la vidéo, notre championne de France Charlotte Famin et Emmanuelle Morch notre numéro 2 française, je rappelle que l'équipe de France féminine était l'équipe d'Antony, sportivement je serai bref : elles ont fait un énorme match de double de trois heures vingt, elles ont malheureusement perdu contre l'équipe des Etats-Unis ; et en Simple Charlotte la Championne de France a sorti au premier tour la numéro 11 mondiale.

Mais au-delà de ces résultats sportifs, je voulais vous dire que c'était surtout l'aboutissement de ces cinq années de travail incroyable que nous avons tous fait, bien sûr les athlètes, ces deux filles extraordinaires, les coaches, Laurent Talarek et Jean De Saintilan, les clubs TCA et

ASHC, la ville d'Antony, c'est vraiment un succès collectif incroyable qu'il serait d'ailleurs difficile de reproduire à nouveau.

(Applaudissements nourris)

(La séance est levée à 22h30.)